

ABONNEMENTS:

Édition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Édition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

14 RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL.

TÉLÉPHONE:

RÉDACTION: Main 7461
ADMINISTRATION: Main 7460

AUTOUR DU TRAMWAY LETTRE DE QUÉBEC

La question du pourcentage.— L'attitude de M. Lapointe. — Le referendum

En même temps que le bureau des Commissaires se déclarait prêt à entamer de nouvelles négociations avec la Compagnie des Tramways et la priait (nous citons le texte officiel) "de déposer devant le Bureau, aussitôt qu'il lui sera possible de le faire, le ou les plans, documents, projets ou rapports indiquant les améliorations, additions, changements ou modifications qu'elle est prête à faire à son système pour rencontrer les besoins présents et futurs de la ville et mentionnant aussi quels sont les avantages qu'elle veut obtenir de la cité et quelles sont les compensations qu'elle est prête à donner en retour", le *Daily Telegraph*, qui passe pour être très renseigné sur les intentions de la Compagnie, nous dressait toute une esquisse des projets qu'elle se propose, paraît-il, de soumettre aux autorités municipales.

Nous citons, d'après le tableau d'ensemble établi par notre confrère: 1° adoption probable d'un tarif de cinq sous pour toute la ville; 2° commencement des travaux des souterrains, dans un avenir prochain; 3° dépense de \$5,000,000 à \$10,000,000 sur des améliorations immédiates; 4° correspondances entre les tramways de surface, les lignes souterraines et les autobus; 5° exécution d'abord des travaux les plus pressés; 6° abandon par la ville du pourcentage sur les recettes destinées à améliorer le service; 7° construction de souterrains sous le canal de Lachine et certaines rues du Nord, la Compagnie payant une partie des frais de construction.

Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de vrai dans tout cela, mais il est une chose infiniment vraisemblable: c'est le désir de la Compagnie de se débarrasser de la clause du contrat qui détermine actuellement le pourcentage des recettes qu'elle doit verser à la ville.

Le plus rapide examen de cette clause et des résultats qu'elle donne présentement suffit à expliquer le désir de la Compagnie. Du reste, dès 1911, dans son premier projet de loi, alors qu'elle tentait de faire imposer à la ville un nouveau contrat, la Compagnie déclarait que ce contrat devrait viser "les conditions auxquelles et dans quelles proportions la cité participerait aux revenus que la Compagnie percevra de l'exploitation desdites lignes."

Ce n'est pas d'hier que la question l'intéresse.

La clause 35 du règlement No 210, autrement dit du contrat qui régit actuellement les relations de la ville avec la Compagnie, décide que celle-ci "paiera annuellement à la cité, à dater du premier de septembre 1892, sur le montant total de ses recettes brutes provenant de toute l'exploitation de ses dites voies ferrées, soit à moteurs électriques, soit à traction de chevaux:

4% desdites recettes jusqu'à . . .	\$1,000,000
6% desdites recettes de . . .	\$1,000,000 jusqu'à \$1,500,000
8% desdites recettes de . . .	\$1,500,000 jusqu'à 2,000,000
10% desdites recettes de . . .	2,000,000 jusqu'à 2,500,000
12% desdites recettes de . . .	2,500,000 jusqu'à 3,000,000
15% desdites recettes au-dessus de 3,000,000.	

"Bien qu'une décision du Conseil Privé ait déclaré qu'une partie du territoire actuellement exploité par la compagnie ne tombe pas sous l'empire de cette clause, la ville a tout de même perçu de ce chef, l'an dernier, une somme de plus de \$400,000 ainsi répartie:

4% sur \$1,000,000.00	\$40,000.00
6% sur 500,000.00	30,000.00
8% sur 500,000.00	40,000.00
10% sur 500,000.00	50,000.00
12% sur 500,000.00	60,000.00
15% sur 1,263,400.98	189,510.14
Terminal . . . 4% sur 37,288.71	1,491.55
	\$411,001.69

Un simple calcul établira que, tandis que la Compagnie ne payait que \$220,000 sur ses trois premiers millions de recettes, elle devait sacrifier \$189,000 sur les \$1,263,000 subséquents. Toute augmentation de recettes nouvelles devra, aux termes du contrat actuel qui ne se termine qu'en 1922, supporter ce pourcentage de 15%.

On comprend donc que la Compagnie cherche à se débarrasser d'une charge qui devient chaque jour plus lourde.

"S'il faut en croire la *Patrie* d'hier, M. L.-A. Lapointe se serait écrié: "Hé-là, M. Robert, pas de faux-fuyants! Et n'essayez pas d'user de votre influence pour faire passer à Québec votre projet de doter la Compagnie des Tramways d'une nouvelle franchise."

Pourquoi, tout en réclamant pour la ville le droit de disposer elle-même de ses rues, M. Lapointe ne demanderait-il pas le rétablissement de l'article de la loi qui soumettait à l'approbation des électeurs toute franchise de plus de dix ans — et dont la présente Compagnie des Tramways a été spécifiquement exemptée par les autorités provinciales?

Il y a là une intéressante campagne à faire pour un homme comme lui.

Omer HEROUX.

LES SURPRISES ELECTORALES

M. Tellier s'est plaint une fois de plus de la façon dont le cabinet Gouin a fixé l'élection de Huntingdon et du système qui jette tant d'incertitude dans nos luttes électorales. Il en a souligné les inconvénients multiples et, fidèle à ses déclarations antérieures, il a demandé la tenue des élections à date fixe.

Nos lecteurs connaissent notre opinion sur ce point. On peut offrir quelques objections à la tenue des élections générales à date fixe, encore qu'il doive être possible d'établir un régime qui respecte à la fois les droits du peuple et ceux de la Couronne; mais il n'y a pas l'ombre d'une objection qui vaille contre la tenue des élections partielles dans un délai déterminé.

En Angleterre, le remplacement des députés se fait de façon automatique, pour ainsi dire. Dès qu'un siège devient vacant, les brefs sont émis et l'élection a lieu dans un délai que tout le monde peut prévoir. Chez nous, le gouvernement peut à son aise choisir l'heure qui lui convient le mieux. En fait, le système est devenu, aux mains de ceux qui détiennent le pouvoir, une arme extrêmement dangereuse et dont ils se servent avec une égale absence de scrupule. Les conservateurs ont tenu dans Châteauguay la même attitude que les libéraux dans Huntingdon; l'élection de Lanark-Sud n'est retardée que pour permettre aux ministres fédéraux de rétablir la paix dans les rangs de leur parti.

Nous connaissons assez M. Tellier pour savoir qu'il voit du même oeil les manœuvres des politiciens, qu'elles soient le fait des libéraux ou des conservateurs, et nous souhaitons que sa persévérance finisse enfin par imposer au parlement provincial une réforme nécessaire. Nous souhaitons également qu'il se trouve quelques esprits libres

pour soulever la question à Ottawa et montrer l'absurdité du régime actuel.

O. H.

SUR LE PONT D'AVIGNON...

Puisque notre conseil municipal est en veine de protestation, pourquoi ne proteste-t-il pas contre la conduite désagréable des élèves de la *Kelvin Technical High School*, de Winnipeg, qui envahissent, pendant la nuit, il n'y a pas longtemps, un couvent catholique du Manitoba? Ça devrait le toucher autant que l'affaire de Kiev.

Un correspondant du *Mail* écrit que M. Lésperance sera quelque jour ministre fédéral, si son parti reste au pouvoir.

M. Lésperance lira, tout ému, cette nouvelle conditionnelle.

La *Patrie* conseille aux libéraux de ne pas trop se réjouir de la démission forcée de M. Morrison, député de Macdonald, et leur rappelle celle, non moins forcée, de M. Gardin dans Richelieu.

Il n'y a à se réjouir ni d'un fait ni de l'autre. Les deux partis sont peu scrupuleux, quand il s'agit de remporter des élections. Mais, en temps ordinaire, ils sont aussi orgueilleux que le publicain de l'évangile, quand ils se comparent l'un à l'autre.

L'industrie du sucre d'érable s'en va, disent les dépêches d'Ottawa. Quel chagrin pour ce pauvre docteur Piquet!

Le Veilleur.

L'ARTICLE DE M. PELLETIER

A la dernière heure, et vu l'engorgement des matières, nous sommes contraints de remettre à demain l'article, déjà composé, de M. Georges Pelletier sur les réformes électorales dans notre système d'administration.

LE DEBAT SUR L'ADRESSE

Québec, 12 — Le débat sur l'adresse n'est pas fini. Sir Lomer Gouin n'était pas prêt ou pas disposé à répondre au chef de l'opposition aujourd'hui. Cela a paru surprendre ses amis autant que ses adversaires bien que M. Laurier, présent durant les discours du proposeur, du second et d'une partie de la critique de M. Tellier, eût quitté la chambre vers la fin du discours du chef de l'opposition.

La séance s'est ouverte vingt minutes après trois heures. M. Laverne a demandé la raison de ce retard. On attendait évidemment l'arrivée du grand chef libéral dont l'entrée a été saluée de longs applaudissements. Sir Wilfrid était accompagné de l'hon. Jean Cannon, de sir L. A. Jetté, des sénateurs Tessier et Choquette. Des fauteuils leur étaient réservés sur le parquet à droite de l'orateur.

M. Cannon, le proposeur, a fait un discours mi-agressif dont M. Tellier s'est quelque peu amusé. Le député de Dorchester a parlé trois-quarts d'heure avec assurance. En somme son début n'est pas mauvais.

M. Bullock parle bien, sans prétention, avec clarté, facilité et même une certaine élégance. Son discours a plu à tout le monde.

L'opposition a chaudement applaudi son chef qui a parlé avec sa courtoisie habituelle et remis vigoureusement certaines choses au compte de l'orateur.

MM. Laverne et Prévost ont applaudi les passages du discours de M. Cannon dirigés contre l'impérialisme, que M. Laurier n'a pas paru goûter beaucoup. M. Cannon redoutait que l'appel à la chauvinisme, il doit être un partisan de la conciliation si proche parent des concessions perpétuelles.

M. Cannon remercie le premier ministre de l'avoir choisi pour proposer l'adresse. C'est un honneur qui prouve que le chef du cabinet s'est souvenu de la loyauté des électeurs de Dorchester. Quelques mots d'éloge à l'égard de Dr Morisset, son prédécesseur, puis M. Cannon tombe immédiatement ses adversaires qui, dit-il, ont rabaisé le niveau de la discussion publique. Les citoyens de Dorchester les ont punis en leur infligeant leur mépris sous forme d'un triomphe pour le gouvernement. La sanction de la politique libérale par le peuple était donc complète, et c'est juste puisque le parti libéral a sauvé la province de la ruine et de la banqueroute où l'avaient conduite les conservateurs, et laissée avec un crédit humilié sur tous les marchés du monde.

Cette restauration ne suffit pas cependant pour assurer le développement rapide de la province et c'est pourquoi les provinces s'adressent à Ottawa afin d'en obtenir un revenu proportionné à leurs besoins. C'est M. Laurier qui a donné la première augmentation de subvention aux provinces que sir John McDonald leur refusait. De ce rajustement des relations financières entre Ottawa et les provinces dépend le maintien de notre régime constitutionnel et la garantie de notre autonomie provinciale. En ce temps d'impérialisme outré il importe, dit-il, que nos hommes d'Etat rendent plus puissants les gages de nos libertés locales.

A propos d'éducation, M. Cannon dénonce le groupe qui érige en doctrine la critique injuste et ce qu'on appelle notre infériorité intellectuelle. Il loue l'intelligence sollicitée du gouvernement pour l'industrie forestière et insiste sur l'importance de la colonisation au point de vue de notre influence dans la Confédération. Il croit que l'immigration bien choisie et le rapatriement des Franco-Américains assureront l'établissement des régions nord de la province. Pour cela il faut de l'argent et malgré les efforts des provinces, celles-ci ne suffisent pas à la tâche. Le gouvernement fédéral doit les traiter avec plus de justice et ne point les sacrifier aux jeunesses territoriales de l'ouest.

Enfin du tableau de M. Huot, M. Cannon dit qu'il se dégage une noble et grande leçon de patriotisme. Elle nous enseigne, dit-il, ce que peut accomplir, en face des obstacles les plus formidables, un peuple héroïque qui refuse de se plier aux exigences de la tyrannie. Aux générations d'aujourd'hui elle démontre que la suprématie anglaise est avantageuse à toute contrée qui sait inspirer le respect aux autorités impériales; elle indique que l'impérialisme outre est une menace pour notre autonomie coloniale et que le chauvinisme exagéré est un danger pour notre développement national.

M. Bullock rappelle d'abord la courtoisie dont les députés anglais de la législature sont l'objet de la part de leurs confrères canadiens-français, adresse un mot d'éloge à M. Walker, décédé depuis la dernière session, puis il parle de la position supérieure de la province de Québec au point de vue du sol et de la population. Le gouvernement actuel a compris que pour tirer parti de ces avantages il fallait des réformes et le peuple est de cette opinion. Au contraire des élections partielles, au contraire de l'opposition, le parti libéral a un programme et chaque session en voit l'accomplissement graduel.

Parlant du coût élevé de la vie, M. Bullock croit qu'une des principales causes est l'insuffisance de production. Nos terres ne sont pas cultivées comme elles devraient l'être, et le remède est dans l'éducation de la classe agricole. Québec possède de la fois tout ce qu'il faut pour devenir le centre industriel et agricole du Dominion, pourvu que l'industrie soit appropriée aux besoins de l'industrie et de l'agriculture. Plusieurs manufactures ont dû aller s'établir ailleurs faute de main-d'œuvre compétente.

L'instruction publique a fait beaucoup de progrès depuis quinze ans mais il reste encore beaucoup à faire avant d'arriver au port. La province a un bon pilote cependant et le succès est assuré. En matière de tempérance, M. Bullock rend hommage au clergé et aux organisations religieuses pour les résultats obtenus jusqu'à présent. La province de Québec est, à son sens, la plus tempérante de toutes.

Après les félicitations d'usage au proposeur et second de l'adresse, M. Tellier souhaite qu'ils emploient leur talent au service de la province en quel cas il est sûr de les avoir souvent pour compagnons d'armes. Il ne s'offense nullement des compliments que le parti ministériel se décerne ni des chants de victoire qu'il entonne à propos des élections partielles; il tient seulement à faire remarquer que le gouvernement ne paraît pas toujours aussi sûr de sa cause. Comment se fait-il qu'il choisisse toujours les pires saisons de l'année pour consulter le peuple et qu'en plus il limite au minimum les délais pour le scrutin?

A Huntingdon, par exemple, comté de 60 milles de longueur, l'opposition n'a eu qu'une semaine pour faire la discussion; quelques jours de plus lui eussent assuré la victoire. Elle a tout de même réduit la majorité de moitié, peut-être des deux-tiers, ce qui n'indique pas l'enthousiasme croissant de l'électorat pour la politique ministérielle. Des élections faites dans ces conditions sont des abus de pouvoir et c'est pour empêcher ces abus que l'opposition proposait en 1912 des élections à date fixe, proposition que la majorité repoussa et que l'opposition reprendra lorsqu'il lui sera donné de mettre son programme à exécution.

Cette réforme aurait, entre autres résultats, celui de prévenir les surprises, d'épargner beaucoup de dépenses pour la confection des listes électorales et d'assurer le suffrage à tous les citoyens possédant le droit de vote au moment de l'élection. Quant au discours de la couronne, il ne diffère guère de ceux des années antérieures. C'est un chant au progrès. Il paraît qu'il y a progrès partout, progrès constant, progrès toujours. De ce train qui dure depuis dix ans, Québec doit être en avant de toutes les autres provinces, surtout de celles qui ont le malheur d'être administrées par des conservateurs. Qui croirait après cela que Québec ne suffit pas à nourrir sa population; que la vente des terres colonisables diminue depuis cinq ans et que partout où il y a des colons on entend que plaintes contre l'administration des terres; que nous n'avons encore que des tronçons de voirie améliorés en dépit de toutes les vaines promesses officielles; et que nos progrès dans l'instruction publique soient si peu proportionnés à l'accroissement de notre budget?

En passant, M. Tellier relève de nouveau l'assertion du député de Dorchester concernant la situation financière faite à la province par les administrations conservatrices. Des états publiés par le gouvernement lui-même le chef de l'opposition montre que de 1892 à 1896 les conservateurs ont eu des surplus et que les derniers emprunts faits par eux en vertu d'une loi votée par le cabinet Mercier faisaient prime sur le marché. M. Tellier ne s'étonne cependant pas de retrouver cette fausse assertion sur les lèvres de M. Cannon; le député de Dorchester répète ce que ses chefs ont dit avant lui sans plus de raison. Et, parlant de finances, M. Tellier remarque que le premier ministre laisse pressentir l'épuisement budgétaire, de quoi il ne s'étonne guère quand il se rappelle les dépenses extravagantes pour la prison de Bordeaux, les écoles techniques, l'école des Hautes Etudes Commerciales, et autres; mais son gouvernement n'aura pas pris de temps à disposer de

BILLET DU SOIR.

ENTRE AUGURES

Un dessin célèbre représente un abbé tonnant, du haut de la chaire, éloquentement à voir les physionomies des auditeurs. Seule, une matrone bouffie, assise au premier rang, fait exception. Elle se penche vers l'oreille de son voisin où elle verse ces mots calamiteux: "Et mon rôle qui est resté au feu!"

J'ai revu, au concert d'hier soir, la même scène grotesque. L'artiste tirait des touches avec des caresses, une de ces mélodies éthérées où Chopin a laissé un peu de sa mélancolie. Les connaisseurs épiaient le jeu périlleux de l'artiste, mais beaucoup d'autres, comme moi, dans une heureuse ignorance de la technique, laissaient courir leurs rêves à la poursuite des arpegges, fuyant comme des vols sonores d'abeilles.

Soudain, ma voisine se penche vers son mari: "As-tu bien barré la porte toujours?" chuchote-t-elle.

Patras! mon songe qui voguait telle une bulle diaprée sur les ondes musicales de l'air, se crève, percé par ce mot maladroit. Impossibles, désormais de ressouffler la boucle capricieuse.

Le prochain de la salle m'apparaît; le charme est brisé comme dans un tableau vivant quand un sujet turluté par des fourmis opportunes, a bougé. Je vois maintenant la houle amusante des têtes: certaines lisses comme des cailloux et d'autres hirsutes comme des algues marines, la botte lugubre du piano, marquée de lettres au flanc, comme les animaux du gouvernement, et son grand couvercle soulevé qui le fait bâiller telle une énorme tabatière.

Je peste contre les mauvais coucheurs qui viennent en pareil lieu déranger le songe des autres.

Mais... oh horreur! il qui-je à deux rangées de moi, papotant sans façon avec ses deux ou trois voisines? Il n'y a pas de doute possible, c'est bien la grande artiste que j'ai applaudie l'autre soir.

Eh bien, ma foi, si les augures se traitent ainsi eux, pourquoi les profanes se gêneraient-ils?

Louis BRETON.

LE SCANDALE DE WINNIPEG

Nous n'insisterons pas autrement sur le scandale de Winnipeg: les religieux ont généreusement pardonné aux étourdis qui s'étaient conduits en voyous; mais il est impossible de ne pas souligner un contraste qui est extrêmement instructif. Le moindre incident désagréable qui se produit dans la province de Québec est immédiatement télégraphié à tous les journaux du pays. Les agences de presse ne nous ont pas dit un mot de cette affaire de Winnipeg, qui était pourtant du domaine public, qui avait été racontée tout au long par les journaux de la ville.

Quelles clameurs n'aurions-nous pas entendues, si la situation avait été renversée, si une école de jeunes filles anglaises avait été envahie par les élèves d'un de nos collèges et que la police eût refusé d'intervenir?

L'accroissement des ressources dont il a bénéficié: près de \$700,000 d'Ottawa, quelque deux millions de taxes sur les successions, un peu plus de deux millions de capital provenant de la location de concessions forestières, etc. Malgré cette abondance de revenus le gouvernement se dit à bout de ressources. Le dernier état financier publié dans la *Gazette Officielle* indiquait même qu'il est en déficit de \$699,000. M. Tellier retourne contre le gouvernement les paroles de M. Cannon concernant le pont métallique de Saint-Maxime de Scott qui restera comme un monument de ce qui s'est passé dans Dorchester à la dernière élection. Je n'ai jamais, dit le chef de l'opposition, porté d'accusation aussi grave contre le gouvernement. Les paroles de M. Cannon reviennent à dire que Saint-Maxime a un pont parce que le comté a élu un député favorable au gouvernement. On fait trop de politique dans la province. Pourquoi faut-il que le suffrage électoral soit au fond de tout? Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas du secours que le gouvernement fédéral est disposé à nous donner pour l'amélioration de la voirie? Serait-ce parce que rien ne s'élève ici, à moins qu'on y mette l'estampille rouge avec un memento à l'intention du parti libéral? Des projets annoncés dans le discours de la Couronne, M. Tellier ne dit rien pour le moment. Il les jugera à leur mérite lorsqu'ils seront connus en s'inspirant toujours de l'intérêt de la province.

L'auditoire est surpris d'entendre sir Lomer Gouin proposer l'ajournement du débat à 5 h 30. Le premier ministre ne paraît pas disposé. La discussion se prolongera peut-être. On dit que quelques membres de l'opposition se proposent de parler.

Jean DUMONT.

P. S. — Tous les projets de remaniements ministériels sont autant d'inventions. M. Gouin ne fera connaître son choix qu'à son heure et sûrement pas durant la session.

LA REPUBLIQUE CHINOISE

Dans son discours au banquet du Guild Hall, lundi soir, M. Asquith a fait une revue rapide des grands bouleversements qui se sont produits depuis un an chez les peuples libérés aux horreurs de la guerre civile ou étrangère. Après avoir exploré les deux campagnes successives qui ont épuisé les peuples balkaniques, il a mentionné l'interminable agitation mexicaine et défini l'attitude prise par l'Angleterre et les Etats-Unis à l'égard du gouvernement mexicain. Il a ensuite salué l'apparition de la République chinoise au rang des nations politiques du monde.

M. Asquith sait sans doute mieux que personne à quel point mérite le nom de République le gouvernement chinois dont Youan Chi Kai est maintenant le président définitif.

Ceux qui ont prêté quelque attention au développement des perturbations dont l'ancien empire des Fils du Ciel a été récemment le théâtre, savent qu'il n'est pas encore arrivé au terme de son évolution politique.

En réalité, Youan Chi Kai n'est pas l'élu de la nation sur laquelle il exerce un pouvoir absolu; il n'a pas été fait président par le parlement chinois, mais bien par la combinaison d'opérations militaires et financières qui ont assuré la défaite des républicains du sud. C'est la force qui a imposé ce personnage à des députés et sénateurs qui, en majorité, le désertaient cordialement, et ceci donne la moralité de la tragédie chinoise: la révolution chinoise depuis la chute de la dynastie mandchoue.

Youan Chi Kai continue donc à s'acheminer, dans les formes légales, vers la dictature à laquelle les événements le portent d'eux-mêmes.

La Chambre et le Sénat élus selon la nouvelle loi électorale, par les politiciens, au milieu de l'indifférence profonde des masses, ne font pas beaucoup meilleure figure que le parlement préparatoire qui les avait précédés et dont Youan avait réussi à annihiler complètement l'action politique.

Incapables de rien empêcher, pas même l'emprunt du Consortium qu'ils déclaraient inconstitutionnel, surtout parce qu'il devait donner à Youan de nouveaux moyens de les écraser, les politiciens du Sud, membres du parti avancé du Kouo-Min-Tang, avaient eu recours à la révolte.

On sait comment cette aventure s'est terminée. Youan Chi Kai, disposant de quelques millions, avait acheté l'aide de la flotte, la reddition des forts de Vou-Song, qui commandent l'entrée de Shanghai, la retraite des rebelles de Kiou-Kiang et même de la plupart

Uldéric TREMBLAY.

LE REMANIEMENT DE LA CARTE ELECTORALE DE MONTREAL

Les comités des affaires Municipales et de Législation de la Chambre de Commerce se prononcent contre le projet de l'Association de Citoyens. — Ce que les comités recommandent.

On se rappelle qu'à la dernière séance de la Chambre de Commerce on a longuement discuté le projet de remaniement de la carte électorale de Montréal tel que soumis par le Comité des Citoyens. Bon nombre de membres étaient en faveur de l'adoption immédiate d'une résolution dans laquelle la Chambre de Commerce n'approuvait aucunement le projet du Comité des Citoyens. On prit le vote et la majorité se prononça en faveur du renvoi de la résolution devant les comités des Affaires Municipales et de Législation. Ces deux comités viennent de faire connaître leurs vues. Vendredi soir les membres de la Chambre de Commerce seront appelés à se prononcer, pour ou contre, l'adoption du rapport suivant:

Les dits comités après avoir étudié le projet d'amendement à la Charte de la Cité de Montréal soumis par l'Association des Citoyens, déclarent ne pouvoir l'approuver et recommandent l'adoption du contre-projet ci-joint:

LOI AMENDANT LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTREAL QUANT A SES SUBDIVISIONS ELECTORALES.

ATTENDU que la ville de Montréal, par sa pétition, représentée qu'il est de l'intérêt de la bonne administration de ses affaires que sa charte, la loi 62 Victoria, chapitre 58, et les lois qui l'amendent, soient modifiées, et qu'il est à propos d'accéder à sa demande.

A ces causes, sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Québec, décrète ce qui suit:

1.—L'article 5, de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel qu'il est amendé par les lois 7 Édouard VII, chapitre 63, section première; 8 Édouard VII, chapitre 85, section première; 9 Édouard VII, chapitre 81, section première; 10 Édouard VII, chapitre 81, section première; 11 Édouard VII, chapitre 81, section première; 12 Édouard VII, chapitre 81, section première; 13 Édouard VII, chapitre 81, section première; 14 Édouard VII, chapitre 81, section première; 15 Édouard VII, chapitre 81, section première; 16 Édouard VII, chapitre 81, section première; 17 Édouard VII, chapitre 81, section première; 18 Édouard VII, chapitre 81, section première; 19 Édouard VII, chapitre 81, section première; 20 Édouard VII, chapitre 81, section première; 21 Édouard VII, chapitre 81, section première; 22 Édouard VII, chapitre 81, section première; 23 Édouard VII, chapitre 81, section première; 24 Édouard VII, chapitre 81, section première; 25 Édouard VII, chapitre 81, section première; 26 Édouard VII, chapitre 81, section première; 27 Édouard VII, chapitre 81, section première; 28 Édouard VII, chapitre 81, section première; 29 Édouard VII, chapitre 81, section première; 30 Édouard VII, chapitre 81, section première; 31 Édouard VII, chapitre 81, section première; 32 Édouard VII, chapitre 81, section première; 33 Édouard VII, chapitre 81, section première; 34 Édouard VII, chapitre 81, section première; 35 Édouard VII, chapitre 81, section première; 36 Édouard VII, chapitre 81, section première; 37 Édouard VII, chapitre 81, section première; 38 Édouard VII, chapitre 81, section première; 39 Édouard VII, chapitre 81, section première; 40 Édouard VII, chapitre 81, section première; 41 Édouard VII, chapitre 81, section première; 42 Édouard VII, chapitre 81, section première; 43 Édouard VII, chapitre 81, section première; 44 Édouard VII, chapitre 81, section première; 45 Édouard VII, chapitre 81, section première; 46 Édouard VII, chapitre 81, section première; 47 Édouard VII, chapitre 81, section première; 48 Édouard VII, chapitre 81, section première; 49 Édouard VII, chapitre 81, section première; 50 Édouard VII, chapitre 81, section première; 51 Édouard VII, chapitre 81, section première; 52 Édouard VII, chapitre 81, section première; 53 Édouard VII, chapitre 81, section première; 54 Édouard VII, chapitre 81, section première; 55 Édouard VII, chapitre 81, section première; 56 Édouard VII, chapitre 81, section première; 57 Édouard VII, chapitre 81, section première; 58 Édouard VII, chapitre 81, section première; 59 Édouard VII, chapitre 81, section première; 60 Édouard VII, chapitre 81, section première; 61 Édouard VII, chapitre 81, section première; 62 Édouard VII, chapitre 81, section première; 63 Édouard VII, chapitre 81, section première; 64 Édouard VII, chapitre 81, section première; 65 Édouard VII, chapitre 81, section première; 66 Édouard VII, chapitre 81, section première; 67 Édouard VII, chapitre 81, section première; 68 Édouard VII, chapitre 81, section première; 69 Édouard VII, chapitre 81, section première; 70 Édouard VII, chapitre 81, section première; 71 Édouard VII, chapitre 81, section première; 72 Édouard VII, chapitre 81, section première; 73 Édouard VII, chapitre 81, section première; 74 Édouard VII, chapitre 81, section première; 75 Édouard VII, chapitre 81, section première; 76 Édouard VII, chapitre 81, section première; 77 Édouard VII, chapitre 81, section première; 78 Édouard VII, chapitre 81, section première; 79 Édouard VII, chapitre 81, section première; 80 Édouard VII, chapitre 81, section première; 81 Édouard VII, chapitre 81, section première; 82 Édouard VII, chapitre 81, section première; 83 Édouard VII, chapitre 81, section première; 84 Édouard VII, chapitre 81, section première; 85 Édouard VII, chapitre 81, section première; 86 Édouard VII, chapitre 81, section première; 87 Édouard VII, chapitre 81, section première; 88 Édouard VII, chapitre 81, section première; 89 Édouard VII, chapitre 81, section première; 90 Édouard VII, chapitre 81, section première; 91 Édouard VII, chapitre 81, section première; 92 Édouard VII, chapitre 81, section première; 93 Édouard VII, chapitre 81, section première; 94 Édouard VII, chapitre 81, section première; 95 Édouard VII, chapitre 81, section première; 96 Édouard VII, chapitre 81, section première; 97 Édouard VII, chapitre 81, section première; 98 Édouard VII, chapitre 81, section première; 99 Édouard VII, chapitre 81, section première; 100 Édouard VII, chapitre 81, section première; 101 Édouard VII, chapitre 81, section première; 102 Édouard VII, chapitre 81, section première; 103 Édouard VII, chapitre 81, section première; 104 Édouard VII, chapitre 81, section première; 105 Édouard VII, chapitre 81, section première; 106 Édouard VII, chapitre 81, section première; 107 Édouard VII, chapitre 81, section première; 108 Édouard VII, chapitre 81, section première; 109 Édouard VII, chapitre 81, section première; 110 Édouard VII, chapitre 81, section première; 111 Édouard VII, chapitre 81, section première; 112 Édouard VII, chapitre 81, section première; 113 Édouard VII, chapitre 81, section première; 114 Édouard VII, chapitre 81, section première; 115 Édouard VII, chapitre 81, section première; 116 Édouard VII, chapitre 81, section première; 117 Édouard VII, chapitre 81, section première; 118 Édouard VII, chapitre 81, section première; 119 Édouard VII, chapitre 81, section première; 120 Édouard VII, chapitre 81, section première; 121 Édouard VII, chapitre 81, section première; 122 Édouard VII, chapitre 81, section première; 123 Édouard VII, chapitre 81, section première; 124 Édouard VII, chapitre 81, section première; 125 Édouard VII, chapitre 81, section première; 126 Édouard VII, chapitre 81, section première; 127 Édouard VII, chapitre 81, section première; 128 Édouard VII, chapitre 81, section première; 12

MORT DE LADY STRATHCONA

La femme du Haut Commissaire du Canada en Angleterre est décédée hier.

Londres, 13. — Lady Strathcona, épouse de lord Strathcona, haut-commissaire du Canada en Angleterre, est morte hier soir à sa résidence, 28 square Grosvenor, à l'âge de 89 ans.

Elle n'était malade que depuis une semaine, ayant contracté mardi une mauvaise grippe causée par le froid, qui, à deux jours, dégénéra en une pneumonie.

Sophie-Isabelle Hardisty, plus tard Lady Smith et Lady Strathcona, était la fille de feu Richard Hardisty, de Montréal.

La première fois qu'elle rencontra son mari ce fut lorsque ce dernier se trouvait en charge de la Compagnie de la Baie d'Hudson. L'histoire de leurs fiançailles et de leur mariage fournirait la matière d'un joli roman canadien.

Le cercle d'amis qu'elle s'est acquis, au cours de ses quelque soixante ans de mariage, des deux côtés de l'Atlantique, prouve aujourd'hui en quelle haute estime on tenait la baronne Strathcona et Mont Royal.

En 1886, elle fut présentée à la reine Victoria au château Windsor. Elle avait encore l'honneur d'être reçue en mars 1903 et en avril 1904 au palais Buckingham, par le roi Édouard VII et la reine Alexandra. En compagnie de son mari, elle assistait en juin 1911 au couronnement de Louis XVIII et de la reine Marie.

beaucoup d'attention délicate à tous ceux qui se voulaient à la politique de son mari dont elle fut toujours l'un des plus fervents partisans.

Lady Strathcona s'est aussi beaucoup occupée de tout ce qui intéressait l'éducation. En cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, sa générosité, surtout envers ses compatriotes, est multipliée en bienfaits de toutes sortes. Chacun se rappelle aujourd'hui les sommes considérables qu'elle donna avec sa fille unique, Mme R. J. B. Howard, à l'Université McGill (\$100,000), et au fonds de secours de la reine Alexandra (\$52,500), avec l'intention qu'une partie de cet argent soit employée pour permettre aux ouvriers sans ouvrage d'émigrer avec leur famille dans l'Ouest canadien.

Le cercle d'amis qu'elle s'est acquis, au cours de ses quelque soixante ans de mariage, des deux côtés de l'Atlantique, prouve aujourd'hui en quelle haute estime on tenait la baronne Strathcona et Mont Royal.

En 1886, elle fut présentée à la reine Victoria au château Windsor. Elle avait encore l'honneur d'être reçue en mars 1903 et en avril 1904 au palais Buckingham, par le roi Édouard VII et la reine Alexandra. En compagnie de son mari, elle assistait en juin 1911 au couronnement de Louis XVIII et de la reine Marie.

beaucoup d'attention délicate à tous ceux qui se voulaient à la politique de son mari dont elle fut toujours l'un des plus fervents partisans.

Lady Strathcona s'est aussi beaucoup occupée de tout ce qui intéressait l'éducation. En cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, sa générosité, surtout envers ses compatriotes, est multipliée en bienfaits de toutes sortes. Chacun se rappelle aujourd'hui les sommes considérables qu'elle donna avec sa fille unique, Mme R. J. B. Howard, à l'Université McGill (\$100,000), et au fonds de secours de la reine Alexandra (\$52,500), avec l'intention qu'une partie de cet argent soit employée pour permettre aux ouvriers sans ouvrage d'émigrer avec leur famille dans l'Ouest canadien.

Le cercle d'amis qu'elle s'est acquis, au cours de ses quelque soixante ans de mariage, des deux côtés de l'Atlantique, prouve aujourd'hui en quelle haute estime on tenait la baronne Strathcona et Mont Royal.

En 1886, elle fut présentée à la reine Victoria au château Windsor. Elle avait encore l'honneur d'être reçue en mars 1903 et en avril 1904 au palais Buckingham, par le roi Édouard VII et la reine Alexandra. En compagnie de son mari, elle assistait en juin 1911 au couronnement de Louis XVIII et de la reine Marie.

beaucoup d'attention délicate à tous ceux qui se voulaient à la politique de son mari dont elle fut toujours l'un des plus fervents partisans.

Lady Strathcona s'est aussi beaucoup occupée de tout ce qui intéressait l'éducation. En cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, sa générosité, surtout envers ses compatriotes, est multipliée en bienfaits de toutes sortes. Chacun se rappelle aujourd'hui les sommes considérables qu'elle donna avec sa fille unique, Mme R. J. B. Howard, à l'Université McGill (\$100,000), et au fonds de secours de la reine Alexandra (\$52,500), avec l'intention qu'une partie de cet argent soit employée pour permettre aux ouvriers sans ouvrage d'émigrer avec leur famille dans l'Ouest canadien.

Le cercle d'amis qu'elle s'est acquis, au cours de ses quelque soixante ans de mariage, des deux côtés de l'Atlantique, prouve aujourd'hui en quelle haute estime on tenait la baronne Strathcona et Mont Royal.

En 1886, elle fut présentée à la reine Victoria au château Windsor. Elle avait encore l'honneur d'être reçue en mars 1903 et en avril 1904 au palais Buckingham, par le roi Édouard VII et la reine Alexandra. En compagnie de son mari, elle assistait en juin 1911 au couronnement de Louis XVIII et de la reine Marie.

beaucoup d'attention délicate à tous ceux qui se voulaient à la politique de son mari dont elle fut toujours l'un des plus fervents partisans.

Lady Strathcona s'est aussi beaucoup occupée de tout ce qui intéressait l'éducation. En cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, sa générosité, surtout envers ses compatriotes, est multipliée en bienfaits de toutes sortes. Chacun se rappelle aujourd'hui les sommes considérables qu'elle donna avec sa fille unique, Mme R. J. B. Howard, à l'Université McGill (\$100,000), et au fonds de secours de la reine Alexandra (\$52,500), avec l'intention qu'une partie de cet argent soit employée pour permettre aux ouvriers sans ouvrage d'émigrer avec leur famille dans l'Ouest canadien.

Le cercle d'amis qu'elle s'est acquis, au cours de ses quelque soixante ans de mariage, des deux côtés de l'Atlantique, prouve aujourd'hui en quelle haute estime on tenait la baronne Strathcona et Mont Royal.

En 1886, elle fut présentée à la reine Victoria au château Windsor. Elle avait encore l'honneur d'être reçue en mars 1903 et en avril 1904 au palais Buckingham, par le roi Édouard VII et la reine Alexandra. En compagnie de son mari, elle assistait en juin 1911 au couronnement de Louis XVIII et de la reine Marie.

beaucoup d'attention délicate à tous ceux qui se voulaient à la politique de son mari dont elle fut toujours l'un des plus fervents partisans.

Lady Strathcona s'est aussi beaucoup occupée de tout ce qui intéressait l'éducation. En cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, sa générosité, surtout envers ses compatriotes, est multipliée en bienfaits de toutes sortes. Chacun se rappelle aujourd'hui les sommes considérables qu'elle donna avec sa fille unique, Mme R. J. B. Howard, à l'Université McGill (\$100,000), et au fonds de secours de la reine Alexandra (\$52,500), avec l'intention qu'une partie de cet argent soit employée pour permettre aux ouvriers sans ouvrage d'émigrer avec leur famille dans l'Ouest canadien.

Le cercle d'amis qu'elle s'est acquis, au cours de ses quelque soixante ans de mariage, des deux côtés de l'Atlantique, prouve aujourd'hui en quelle haute estime on tenait la baronne Strathcona et Mont Royal.

En 1886, elle fut présentée à la reine Victoria au château Windsor. Elle avait encore l'honneur d'être reçue en mars 1903 et en avril 1904 au palais Buckingham, par le roi Édouard VII et la reine Alexandra. En compagnie de son mari, elle assistait en juin 1911 au couronnement de Louis XVIII et de la reine Marie.

beaucoup d'attention délicate à tous ceux qui se voulaient à la politique de son mari dont elle fut toujours l'un des plus fervents partisans.

Lady Strathcona s'est aussi beaucoup occupée de tout ce qui intéressait l'éducation. En cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, sa générosité, surtout envers ses compatriotes, est multipliée en bienfaits de toutes sortes. Chacun se rappelle aujourd'hui les sommes considérables qu'elle donna avec sa fille unique, Mme R. J. B. Howard, à l'Université McGill (\$100,000), et au fonds de secours de la reine Alexandra (\$52,500), avec l'intention qu'une partie de cet argent soit employée pour permettre aux ouvriers sans ouvrage d'émigrer avec leur famille dans l'Ouest canadien.

Le cercle d'amis qu'elle s'est acquis, au cours de ses quelque soixante ans de mariage, des deux côtés de l'Atlantique, prouve aujourd'hui en quelle haute estime on tenait la baronne Strathcona et Mont Royal.

En 1886, elle fut présentée à la reine Victoria au château Windsor. Elle avait encore l'honneur d'être reçue en mars 1903 et en avril 1904 au palais Buckingham, par le roi Édouard VII et la reine Alexandra. En compagnie de son mari, elle assistait en juin 1911 au couronnement de Louis XVIII et de la reine Marie.

beaucoup d'attention délicate à tous ceux qui se voulaient à la politique de son mari dont elle fut toujours l'un des plus fervents partisans.

Lady Strathcona s'est aussi beaucoup occupée de tout ce qui intéressait l'éducation. En cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, sa générosité, surtout envers ses compatriotes, est multipliée en bienfaits de toutes sortes. Chacun se rappelle aujourd'hui les sommes considérables qu'elle donna avec sa fille unique, Mme R. J. B. Howard, à l'Université McGill (\$100,000), et au fonds de secours de la reine Alexandra (\$52,500), avec l'intention qu'une partie de cet argent soit employée pour permettre aux ouvriers sans ouvrage d'émigrer avec leur famille dans l'Ouest canadien.

Le cercle d'amis qu'elle s'est acquis, au cours de ses quelque soixante ans de mariage, des deux côtés de l'Atlantique, prouve aujourd'hui en quelle haute estime on tenait la baronne Strathcona et Mont Royal.

En 1886, elle fut présentée à la reine Victoria au château Windsor. Elle avait encore l'honneur d'être reçue en mars 1903 et en avril 1904 au palais Buckingham, par le roi Édouard VII et la reine Alexandra. En compagnie de son mari, elle assistait en juin 1911 au couronnement de Louis XVIII et de la reine Marie.

L'AGRESSEUR EST INCONNU

JOHN HUGHES, BLESSE LUNDI DANS UNE BAGARRE, DÉCLARE QU'IL S'EST TROMPÉ EN DESIGNANT SON AGRESSEUR.

Joseph Demasonia n'est pas, comme on l'a d'abord prétendu, l'auteur de la bousculade infligée à John Hughes, blessé dans une bagarre mardi dernier, rue Boyer. C'est la victime elle-même qui a reconnu son erreur. On se rappelle en effet que quelques minutes après le drame, John Hughes gisant à l'hôpital Général, avait identifié Demasonia comme étant son agresseur. Hier après-midi, en présence du magistrat Lanctôt, le moribond a déclaré qu'il avait fait erreur et que son agresseur était beaucoup plus grand que Demasonia.

S'il a, la première fois reconnu l'accusé comme étant le meurtrier, c'est qu'il était à demi conscient.

Hughes raconta ensuite au magistrat Lanctôt qu'il était allé en compagnie d'une jeune fille du nom de Pilon et de deux amis, à la demeure de Demasonia. Peu après, deux autres Italiens entrèrent. Ils se mirent, on ne sait à quel propos, à discuter. Comme les arguments ne produisaient pas l'effet voulu, ils se querellèrent la maison et la bagarre commença.

Demasonia dit qu'il s'est battu contre Hughes, parce qu'il avait été attaqué par lui, dans sa propre demeure. Il nie énergiquement avoir fait feu sur Hughes.

D'ici à la reprise de l'enquête, la police recherchera l'assailant encore au large.

L'ARGENT DE COLONISATION

LES COMTES OPPOSITIONNISTES MIS A LA DIETE. — LE MOUVEMENT DE L'IMMIGRATION ET DE LA COLONISATION.

(Spécial au "Devoir")

Québec, 12. — Du rapport du ministre de la Colonisation déposé aujourd'hui on extrait les renseignements suivants:

\$221,203.01 ont été dépensées pour les chemins de colonisation. Les comtés qui ont eu le gros morceau sont: Bonaventure, \$12,831.70; Chicoutimi, \$10,171.15; Labelle, \$30,237.01; Lac Saint-Jean, \$17,584.75; Matane, \$10,276.95; Ottawa, \$10,884.36; Portneuf, \$4,436.84; Rimouski, \$6,359.51; Témiscamingue, y compris Abitibi, \$34,008.77; Témiscouata représenté par un oppositionniste, n'a eu que \$4,849.68.

L'Islet, qui a été le grand vainqueur, a eu que \$245; Montmagny, \$250; Montcalm, rien; Pontiac, \$100; Joliette, rien.

L'abbé Ivanhoë Caron affirme que la colonisation marche rondement dans l'Abitibi.

M. L. E. Carufel, agent de colonisation à Montréal, écrit que "le mouvement a été très actif, en particulier l'automne dernier et ce printemps. Il est venu du monde de partout; des anciennes paroisses de la province, des États de la Nouvelle-Angleterre, en grand nombre; puis de France et de Belgique dans des proportions notables et croissantes."

"Cette activité très apparente s'est portée vers l'Abitibi d'abord, vers le Témiscamingue ensuite. Les régions du Nord de Montréal, du Lac Saint-Jean, de Témiscouata, de la Métairie et de la Gaspésie viennent après avec un résultat satisfaisant. Sauf cependant pour cette dernière contrée, laquelle il semblerait ne s'être occupée de chercher les moyens de la peupler davantage. Ce ne sont pourtant pas les ressources et les communications qui lui manquent."

"Il est bon de noter que le rapatriement des Canadiens des États-Unis s'effectue sensiblement et que le nombre des nouveaux bras qu'il fournit à l'agriculture dans nos régions de forêts a été plus grand cette année, que par le passé. L'Abitibi et le Témiscamingue en ont beaucoup profité, et je pourrais en dire autant en faveur de la région de Matane."

"Bien qu'il soit difficile pour l'agence de Montréal d'établir dans quelles proportions elle a contribué au développement des régions en voie de colonisation, rien n'empêche, en s'appuyant sur l'augmentation de la correspondance, le nombre de passants enregistrés à ses bureaux, sur la quantité d'effets de ménage et d'outillage de ferme dont elle a eu à contrôler le transport, qu'elle peut très honnêtement dire qu'elle a eu un déplacement inaccoutumé dont a bénéficié la colonisation."

M. Geo. Lebel affirme que 31,324 immigrants sont arrivés à Québec à destination de différents endroits dans la province, dont 10,936 Anglais, 429 Allemands; 3,345 Écossais; 3,425 Italiens; 747 Français; 4,581 Russes; 1,674 Ruthènes; 337 Belges; 745 Galiciens, etc. 28,297 se seraient fixés à Montréal, 1,382 à Québec, 230 dans le comté de Beauharnois, 79 à Trois-Rivières, etc.

La location des lacs, rivières et les permis de chasse et de pêche a donné un total de \$19,406.67. Le surintendant se plaint que les chasseurs et pêcheurs étrangers à la province viennent pêcher et chasser sans permis, surtout dans les régions frontalières, et suggère qu'on augmente le nombre des gardes dans ces endroits.

SAGES CONSEILS

FOURNIR PAR UN VIEUX FONCTIONNAIRE DU C.P.R. AUX EMPLOYÉS DES CONVOIS.

Voici quelques-unes des maximes données par M. N. S. Dunlop lors d'une conférence tenue dernièrement à Montréal sur la "Prévention des accidents de chemin de fer".

"Ne rien fêter d'un train en marche; recevoir un danger pour l'épargne populaire, s'il n'est pas exorcisé de surveillance et de conduite. Ils demandent l'adoption d'une législation pourvoyant à la nomination d'inspecteurs pour la protection de l'épargne populaire. Le premier ministre a répondu qu'il étudierait la question."

EST-CE UNE ÉPAVE DU BRIDGEPORT?

(De notre correspondant)

Québec, 13. — L'agence du département de la marine a été informée ce matin que le chef Chaloupier de l'île aux-Oies a sauvé hier une épave qui est une cloison intérieure de cabine peinte en blanc sur laquelle se trouvent les enroulements des poulies mais on n'y voit aucun nom. On croit que c'est une épave du "Bridgeport".

Le "Montmagy" a reçu instruction d'aller chercher cette épave pour la transporter comme tous les autres débris qu'il pourra trouver, à Sydney, pour être examinés.

CARMEN SYLVA

La Haye, Pays-Bas, 13. — Un comité de personnalités marquantes du pays, vient de se former pour rendre hommage à la reine de Roumanie, à l'occasion du 70ème anniversaire de sa naissance, le 29 décembre prochain. On veut fêter en la reine, la poétesse Carmen Sylva, "la femme aux sentiments nobles et délicats". Le jonkheer Van Karnebeek, maire de La Haye, et M. Millinko, ministre de Roumanie aux Pays-Bas, ont été élus présidents d'honneur du comité.

LE "BULLETIN DE LA FERME" donne des renseignements sur toutes les questions agricoles. Très intéressantes pour le cultivateur. Pour informations, s'adresser à 1230 rue Saint-Valier, Québec.

L'ELEVAGE DES ABEILLES

Une réunion annuelle d'apiculteurs à Montréal hier. — Intéressants travaux.

La Société d'Apiculture de la province de Québec a ouvert hier sa sixième réunion annuelle qui se continuera aujourd'hui, sous la présidence du Dr J. Emery Lalonde, registraire de Montréal-Est. Une centaine de membres assistent à ce congrès. Voici le travail qu'on y a fait durant la journée d'hier.

Le Dr Comin, secrétaire-trésorier de la société, lit d'abord son rapport qui contient des statistiques très intéressantes.

On procède ensuite à l'élection des officiers, avec le résultat suivant: président, le Dr J. Emery Lalonde; vice-président, A. L. Beaudin; secrétaire, Dr A. O. Comin; Directeurs: MM. Jacques Verreil, J. A. Vaillancourt, Charles E. Martin, J. A. Desforges, Ludger Rochefort, J. O. Levac, Xavier Morin, F. W. Jones, R. B. Ross, M. Dufort, Prudent Lapointe et A. Paradis.

M. N. Naudin, du Journal de l'Agriculture et représentant de l'hon. J. E. Caron, donne lecture d'une lettre du ministre annonçant que l'octroi accordé par le gouvernement pour le retrait, la société n'aurait pas fourni les statistiques demandées.

Toute l'après-midi a été consacrée aux travaux des conférences. Le premier à prendre la parole fut M. Emery Lalonde, professeur au collège agricole de Guelph, Ont. M. Petit traite de l'hivernement des abeilles. Trois choses sont nécessaires pour que les ruches soient en bon état au printemps. Il faut qu'il y ait: 1o de jeunes abeilles; 2o Une jeune reine dans chaque ruche; 3o des provisions en quantité suffisante. Dans le Nord, il en faut de 30 à 40 livres, 2 parties de sucre et une partie d'eau.

Au printemps, il ne faut pas sortir les abeilles trop tôt; pas avant le 1er mai. Et encore alors il faut les protéger contre les vents, la chaleur, le bruit.

Le second orateur est M. Grignon, B. S. A., qui parle des causes d'insuccès en apiculture. Il en donne neuf.

Une des principales raisons qu'il énonce est le cultivateur de la culture des abeilles, c'est la difficulté qu'il éprouve à écouler son miel. M. Grignon donne comme remède la fédération ou société coopérative d'apiculture. Il termine en conseillant la fondation d'une revue apicole.

Les deux derniers à prendre la parole sont M. Charles Pelouquin, de Saint-Hyacinthe, qui s'occupe d'apiculture depuis 43 ans, et M. J. J. Beaulne, M. Pelouquin a développé ce sujet: "L'utilité d'une bonne reine dans les ruches et l'élevage des reines".

M. Beaulne a donné sa conférence sur l'utilité de renouveler les reines tous les deux ans.

Vers 5 hrs 30, la séance est ajournée à aujourd'hui alors que M. J. Charles Pelouquin et J. J. Beaulne seront les conférenciers principaux.

ON REPREND LES NEGOCIATIONS

Les commissaires demandent à la Compagnie des Tramways ce qu'elle en veut avoir en échange des améliorations.

Conformément à la résolution du conseil municipal, les commissaires ont adopté un rapport dans lequel ils déclarent qu'ils sont prêts à reprendre les négociations avec la Compagnie des Tramways à laquelle ils demandent un plan des changements au service qu'elle veut avoir et de ce qu'elle offrira en échange. La résolution sera envoyée à la compagnie dont les administrateurs assurent que leurs demandes touchent à la question des voies souterraines.

Dans leur rapport, les commissaires racontent la conférence qu'ils ont eue la semaine dernière avec MM. Robert, Perron et Hutchinson.

Le président de la compagnie a exprimé l'opinion que les lignes de tramways dans le centre de la ville sont déjà surchargées et que le prolongement des lignes existantes et l'établissement de nouvelles lignes nécessiteraient des voitures additionnelles qui devront nécessairement transporter les voyageurs dans le centre de la ville. Ce qui aurait pour effet de congestionner davantage les lignes du centre.

Le président de la compagnie a déclaré formellement qu'avant de considérer les propositions faites par la Cité, il est nécessaire qu'il soit accordé à la Compagnie dans le centre de la ville, des facilités plus considérables pour le trafic actuel, mais tout trafic additionnel.

LA MORTALITE INFANTILE

Washington, 13. — Demain, le vendredi 14, se tiendra en cette ville, un congrès important pour la prévention de la mortalité infantile. Les travaux dureront jusqu'à lundi. Déjà les délégués de partout du Canada et des États-Unis, sont en route. Des rapports très documentés sur cette lutte pour arrêter le nombre sans cesse grandissant des décès chez les enfants, seront présentés. Un projet très élaboré de campagne contre la mortalité infantile, sera discuté. Il y aura aussi des conférences eugéniques.

LA "SANTA MARIA"

(Service particulier)

Erie, Pa., 13. — Le temple, qui a causé la mort et causé de grandes pertes matérielles sur les grands lacs, n'a pas épargné un tout petit navire qui y a quelques années, remontait l'Atlantique, traversa le golfe, descendit le Saint-Laurent, passa par tous les lacs pour se rendre sans encombre à Chicago. C'est la "Santa Maria" un petit bateau de bois, une reproduction fidèle de la caravelle du même nom à bord de laquelle Christophe Colomb traversa l'Atlantique, en 1492, pour venir découvrir l'Amérique, construite pour l'exposition colombienne de 1893 à Chicago. La "Santa Maria" était à l'ancre ici; la tempête brisa ses chaînes et alla l'échouer sur un banc de sable sans cependant l'endommager irrémédiablement. Le pousse subit des avaries mais on compte pouvoir renflouer le petit navire qui rappelle la caravelle historique, au moyen de pontons.

Est paru: "A BOUT PORTANT" de N. P. Teller

Le vol. franco 27cts

EN VENTE AU DEVOIR

LE TABAC "CLUBMEN"

La CIE DE TABAC CLUBMEN

50c et 60c la livre. En paquet, 50c.

LE TABAC "CLUBMEN"

50c et 60c la livre. En paquet, 50c.

MOUTON de PERSE

Pourquoi acheter un vêtement de fourrure inférieur quand vous pouvez choisir un manteau de mouton de Perse parmi notre assortiment de 400 modèles à un prix aussi raisonnable?

Quand vous achetez un manteau en mouton de Perse, vous le faites avec l'assurance que vous obtenez le plus riche et le plus plus durable de tous les vêtements de fourrures.

McComber & Cummings

373 rue SAINT-PAUL

Téléphone Temporaire 2262

Les Gants PERRIN

Pour Hommes et pour Enfants, représentent le Type de Qualité et de Durée.

Coupe Élégante, Façon Soignée. Tous les genres, toutes les nuances, toutes les pointures.

L'As de Trèfle, pour la pointure et la Chevette sur le fermoir sont les Marques de Garantie des Véritables Gants Perrin.

COURTES

DEPÊCHES

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES

TAILEUR

DIVERS

ARGENT A PRETER

PRETS

SERRURES

INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN

MAISON D'EDUCATION

POSITIONS ASSUREES

LA "SANTA MARIA"

ENQUETE EST REMISE

PATENTES

ENQUETE EST REMISE

ENQUETE EST REMISE

ENQUETE EST REMISE

ENQUETE EST REMISE

ENQUETE EST REMISE

Cartes Professionnelles

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.

LEOPOLD BARRY LL.B.

AVOCAT ET PROCUREUR

C. H. CHAN, C. R.

ARTHUR GIBEAU, B.A., LL.B.

ANATOLE VANIER, B.A., LL.B.

GUY VANIER, B.A., LL.B.

NOTAIRES

G. A. NORMANDIN

Dr M. LEMOYNE

DOCTEUR

J. Roméo Leduc

Electrothérapie Rayons X

Traitements spéciaux: Neurasthénie, Epilepsie, Rhumatisme, Rétrécissements, Poils follets.

DENTISTES

INGENIEURS CIVILS ET ARPENTEURS

De GASPE BEAUBIEN

HURTUBISE & HURTUBISE

SURVEYER & FRIGON

ARCHITECTES

CARTES D'AFFAIRES

ACHILLE DAVID

RODOLPHE BEDARD

COMMANDEZ VOTRE BOIS ET CHARBON

LA CIE DES COMBUSTIBLES DOMESTIQUES

HOTELS

HOTEL RIENDEAU

LE ROYAL GEORGE

</

POLITIQUE ETRANGERE

ETATS-UNIS
ET MEXIQUE

Huerta refuse de répondre aux demandes des Etats-Unis dans les délais spécifiés. Les menaces sont sans effet.

Mexico, 13.—Le général Huerta a tacitement refusé, hier soir, d'accéder à la demande des Etats-Unis, qui lui a été faite par le représentant personnel du président Wilson, John Lind. Le général Huerta a été averti de bonne heure, hier matin, qu'à moins qu'il n'eût une réponse, les Etats-Unis abandonneront les négociations. M. Lind attendit jusqu'à six heures sans recevoir de réponse. Il fit alors ses préparatifs pour quitter la ville.

L'on a laissé entendre au Palais National que le général Huerta n'avait pas reçu la note américaine à temps pour l'examiner soigneusement. M. Lind ne pas voulu accepter cette raison comme valable. L'empêchement de convoquer le congrès a été l'un des points essentiels des négociations conduites par M. Lind.

Tous les membres de la colonie étrangère avaient entendu dire, hier soir, que le chargé d'affaires des Etats-Unis avait reçu ses passeports ou était sur le point de les recevoir. Une grande partie de la population s'attendait à voir le personnel de l'ambassade américaine partir pour Vera Cruz. Toutes sortes de rumeurs circulaient de quitter le pays à brève échéance ont fait diligence et pris le convoi pour Vera Cruz.

On disait que M. Lind avait reçu des dépêches de Vera Cruz lui disant de partir aussitôt de crainte qu'on ne coupât la voie ferrée. Le malaise était accentué par la réception de dépêches venant de parents et d'amis des Etats-Unis, conseillant à tous de quitter le Mexique immédiatement.

BRYAN ROMPT LE SILENCE

Washington, 13.—Le secrétaire d'Etat Bryan, a annoncé hier, que dans quelques jours le gouvernement publiera une note, dans laquelle sera définie la politique des Etats-Unis sur la question mexicaine.

On ne sait pas au juste si cette note aura la forme d'un message que le président Wilson adresserait au Congrès, mais quelques-uns des diplomates le croient. Le secrétaire d'Etat Bryan a eu plusieurs entrevues avec le président Wilson récemment, et tous deux ont tracé les grandes lignes du document.

Ce document, croit-on, n'exprimera pas seulement l'opinion que les Etats-Unis ne peuvent pas reconnaître un gouvernement établi par la force arbitraire, mais il contiendra en plus

les raisons qu'ont les Etats-Unis, pour ne pas reconnaître tous les actes du nouveau congrès mexicain. On craint à l'étranger, d'après les rapports de la presse, que l'effacement de Huerta n'ait pour résultat de plonger le Mexique dans un état d'anarchie, à moins qu'une solide administration ne soit substituée à celle du président démissionnaire.

Plusieurs sénateurs ont discuté cet aspect du problème avec le président Wilson. L'administration à Washington songe à cette éventualité.

Il paraît que des mesures seront prises pour qu'aucun désordre ne suive cette démission de Huerta.

Les Etats-Unis sont prêts à accepter, comme successeur à ce dernier, un président provisoire, qui commandera à toutes les factions politiques de Mexico. Il faudra qu'il soit accepté des "Constitutionalistes", qui, de leur côté devront déposer les armes.

On dit que les Etats-Unis ont pour suivi les négociations secrètes dans ces derniers temps, dont le but était de réconcilier les "Constitutionalistes" avec la faction qui gouverne actuellement le Mexique. Comme résultat de ces négociations, il est probable que les Etats-Unis pourront faire accepter par tout le Mexique la nomination du général Carranza à la présidence.

Washington a reçu un message aujourd'hui, annonçant que certains partisans de Huerta lui avaient conseillé de démissionner.

Le vicomte Chinda, ambassadeur du Japon, a discuté assez longuement la situation avec M. Bryan.

Sa visite avait simplement pour but d'informer officiellement le département de l'envoi du croiseur "Izumo", au Mexique.

Tokio, 13.—Le gouvernement japonais a décidé, hier, d'envoyer le croiseur "Izumo", au Mexique pour la protection des sujets japonais.

UN MOUVEMENT DES REBELLES

Mexico, 13.—Les rebelles ont commencé une campagne, dont le but est d'interrompre le trafic entre Vera Cruz et la capitale. Leur première tentative a réussi et ils ont voté une somme d'un million de pesos. Les rebelles ont arrêté un train sur la ligne Inter-Océanique, à cent milles de Mexico. Les passagers n'ont pas été maltraités, mais les rebelles se sont emparés d'une somme d'un million de pesos, envoyée à la compagnie Real Del Monte par le gouvernement.

M. Godfrey Lacroix donne avis qu'il demandera si le gouvernement a versé une contribution à la Compagnie d'Exposition de Montréal; si des négociations sont entamées pour l'affiliation de l'Ecole des Hautes Etudes et des écoles techniques à l'Université Laval; quel est le taux de la taxe scolaire de chaque des commissions scolaires de Montréal; quel est la moyenne des salaires des femmes de ménage à la législature et la moyenne du salaire des institutrices; si la province de Québec était représentée à l'exposition de Gand et au Congrès de la Domination Education Association tenu à Ottawa; quelles démarches ont été faites au sujet de la construction d'un Palais de Justice à Montréal. M. Kelly revient avec ses amendements aux articles 94 du Code de procédure et 85 du Code civil concernant l'élection de domicile.

AU CONSEIL
LEGISLATIF

Le Conseil Législatif a admis hier un nouveau membre dans son sein. C'est l'hon. M. Geo. Simard, nommé hier même conseiller législatif pour la division de Repentigny en remplacement de l'hon. M. Achille Bevilacqua, qui a changé de division et abandonné celle de Repentigny pour prendre la succession de feu l'hon. M. J. D. Rolland au siège de Salaberry. Le nouveau conseiller législatif a été présenté à la Chambre Haute par les hon. MM. Pérodeau et Gilman. L'hon. M. Bevilacqua lui-même a fait se faire présenter de nouveau et il a eu pour parrains les hon. MM. Pérodeau et Turner.

Après la présentation de plusieurs pétitions, on a commencé le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. C'est l'hon. M. N. N. Gagné qui a proposé l'adresse en français et l'hon. M. Geo. Smith qui l'a secondée en anglais. Comme cette tâche est généralement dévolue à un jeune membre de cette Chambre, l'hon. M. Gagné s'estime heureux de voir un tel compte encore au nombre de jeunes. Après des paroles de sympathie à l'occasion de la mort des hon. MM. Pelletier et Sharples, et après avoir exprimé le bonheur que la population de notre province rassent du retour de leurs Altesses Royales et du débarrassement de la santé de la duchesse de Cornwallis, l'hon. M. Gagné a loué le premier ministre d'avoir du nouveau soulevé la question du rajustement du subsides fédéral. Il lui a aussi le gouvernement d'avoir abordé bravement la politique des lignes routes, et d'avoir commencé à ce sujet une œuvre tellement considérable qu'elle nécessite la création d'un ministère spécial de la Voie. Parlant des progrès accomplis dans l'instruction publique, il se déclare fier de sa province, car aucune autre dans la Confédération ne peut présenter une aussi belle situation au point de vue de l'instruction publique. Il conclut que le gouvernement travaille réellement au bien général de cette province et qu'il espère que le concours du Conseil Législatif ne lui fera pas défaut.

L'hon. M. Smith, qui a secondé l'adresse en anglais, a félicité la province d'avoir passé heureusement à travers une crise financière difficile et qui n'a eu aucun mauvais résultat sur les classes ouvrières et agricoles. Il loue le gouvernement pour l'œuvre considérable qu'il a accomplie depuis quelques années, tant sous le rapport de la fondation de nouveaux établissements que sous celui

Comment les Trusts s'y Prennent
pour Tuer les InventeursCE QUE LES BANQUIERS GAGNENT
AVEC L'ARGENT DU PEUPLE

Le banquier dira à son petit client—l'homme qui gagne sa vie par sa journée de travail,—qu'il ne peut pas placer son argent avec sûreté là où il y aura un retour de plus de 5 pour cent. Quelle raison dit-il cet avis? Le banquier sait bien, que réellement l'argent peut rapporter excessivement plus, mais il compte son client incapable de discerner entre le bon et le mauvais. Le banquier croit que la grande majorité du peuple est incapable de s'occuper de la disposition de son propre argent. Le public est regardé comme des enfants, des véritables idiots qui doivent être instruits à épargner, non à placer.

L'avis de mettre votre argent à la banque, ou être offert seulement 5 pour cent peut être gagné sur l'argent placé avec sûreté, est simplement une autre manière de dire le fait désagréable que votre banquier a une pauvre opinion de votre habileté ou finesse, laquelle, mise en quelques mots, est à l'effet que vous avez besoin d'un gardien pour la disposition de votre surplus d'argent.

La fonction d'une banque est d'agir comme gardien de l'argent jusqu'au temps où le propriétaire en ait besoin. Des milliers de personnes ont besoin de cet état de choses et la collection de dépôts a un total énorme. L'expérience de proportions égales démontre qu'un certain minimum de chaque mille piastre déposé reste toujours avec la banque. Le banquier se sert de cette proportion égale pour gagner et payer des dividendes à la banque.

Il paraît donc que la vérité ou la fausseté de l'assertion que l'argent ne peut gagner avec sûreté que 5 p. c., serait prouvée, ou désapprouvée par le retour aux banques des économies de l'homme d'affaires ou du journalier. Eh bien, voyons par les statistiques des affaires de banque—

BANQUES	CAPITALISATION	DIVIDENDE ANNUEL
The Astor National	\$ 350,000	20 p. c.
Bank of America	1,500,000	18 p. c.
Bowery Bank	250,000	12 p. c.
Central Trust Co.	1,000,000	60 p. c.
Chatham National	450,000	16 p. c.
Chemical National	300,000	150 p. c.
Farmer's Loan and Trust	1,000,000	40 p. c.
Fifth Avenue	100,000	100 p. c.
New Amsterdam	500,000	32 p. c.
New York County	200,000	50 p. c.
New York Life and Trust	1,000,000	40 p. c.
Union Trust Co.	1,000,000	50 p. c.
United States Trust	2,000,000	50 p. c.

Ceci sont les chiffres pour l'année 1903, limités aux opérations des banques conduisant leurs affaires dans la ville de New-York seule.

Si ceci enseigne quelque chose, il montre (1) que l'argent, lorsque employé de la bonne manière, est excessivement productif (2) qu'une grande majorité du peuple est dans l'ignorance de ce fait (3) qu'une politique de cacher ce fait est suivie par les capitalistes. Pourquoi?

Vous portez \$1,000 au banquier, votre mille piastres vous rapporte 5 p. c. Quelle somme un montant semblable rapporte à l'homme là où vous avez porté votre argent? Qu'est-ce que votre mille piastres va lui rapporter dans ses mains?

Il y a deux cotes à la finance. Le dedans et le dehors. Voyez-vous là où vous êtes?

Le petit capitaliste a en tout temps quatre options:

- (1) De placer son argent dans des débetures et stocks de 5 p. c.
- (2) De placer son argent en dépôt là où il lui rapportera de 3 à 4 p. c.
- (3) De placer son argent dans des stocks sur marge.
- (4) De placer son argent dans des entreprises nouvelles et productives.

Si vous suivez aucune des trois premières options, vous vous placez sur le dehors de la finance, si vous suivez la quatrième vous vous placez sur le dedans.

Et le dedans, comme nous croyons l'avoir démontré, est de beaucoup préférable.

Si chaque petit inventeur plaçait son argent dans des entreprises nouvelles et productives, si leurs fonds allaient directement à développer les ressources naturelles de la terre, où seraient nos grands capitalistes?

A la place d'un homme riche pour chaque cent mille piastres, la richesse serait plus également distribuée. Presque tous seraient de petits capitalistes.

Votre argent y va pour développer les richesses de la terre, mais indirectement, par les financiers, par les échanges, par les banques, ils profitent de ceci, non pas vous.

Cet article vous démontre le pourquoi et le comment.

Réalisez-vous toute son importance? Si oui, informez-vous des avantages qu'il y a de placer votre argent dans la serrure "Le Myre". Après quoi vous pourrez en juger par vous-même. Car se fier à soi-même, c'est le secret des millionnaires, ils n'ont jamais laissé les autres juger pour eux.

Réalisez que vous avez autant de jugement que les autres, et venez vous en assurer au No. 251 Christophe Colomb.

La LeMyre Combination Lock Co., contrôle et possède les patentes suivants:—Canada No. 120040; Etats-Unis, No. 803064 et No. 940936; Angleterre, No. 25683; France, No. 408750; Belgique, No. 220520; Allemagne, application; Suisse, application, et peut obtenir des brevets dans vingt-cinq autres pays. Son marché s'étend sur tout le globe. Nous possédons les machines nécessaires pour fabriquer la serrure LeMyre.

AU PUBLIC.—Nous offrons \$25,000 d'actions pour souscription immédiate à \$25 par part (au pair \$50). Il est temps d'agir; agissez dès maintenant. Le délai ne paie pas de dividendes.

LeMYRE COMBINATION LOCK CO.

251, Avenue Christophe Colomb, Montréal.

Je, soussigné, soussigné à..... parts entièrement libérées, et non imposables du capital-action de la LeMyre Combination Lock Co., à \$25 par part (au pair \$50).

Emettre certificat à.....

NOM.....

ADRESSE.....

Faire chèques, traites ou mandats payables à la LeMyre Combination Lock Co., seulement.

LeMYRE COMBINATION LOCK CO.

251, Avenue Christophe Colomb, Montréal.

Sans m'obliger en rien, j'aimerais à recevoir plus de renseignements sur la Serrure LeMyre et la Compagnie.

NOM.....

ADRESSE.....

GANTS PERRIN

Durant l'interruption de notre service téléphonique, nos clients peuvent nous appeler aux Nos

Est 4351. Uptown 1068

PERRIN FRÈRES & CIE.
28 VICTORIA SQUARE

de la fréquentation scolaire. Sur la question du commerce des liqueurs enivrantes, il signale les heureux résultats des mesures prises par le gouvernement pour enrayer le fléau de l'alcoolisme. Il termine en exprimant sa satisfaction de voir l'état florissant des finances de notre province.

L'hon. M. Chapais a répondu brièvement à ces deux discours. Après avoir fait l'éloge des deux conseillers disparus, il touche à quelques points du discours du Trône. Il se félicite de voir se continuer partout la lutte contre le fléau de l'alcoolisme. Il ne sait pas ce que recommandera la commission qui vient de faire son rapport, mais il exprime l'espoir que le résultat de ses études bénéficieront à la cause de la tempérance.

Sur la question du rajustement du subsides fédéral, l'hon. M. Chapais signale quelques difficultés que rencontre le règlement de cette affaire. Ainsi l'on a suggéré que le gouvernement fédéral donne aux provinces 10 p. c. du revenu des douanes. Cela sera fort bien tant que les barrières douanières seront élevées. Mais le jour où l'on voudrait les abaisser, il ne reviendrait rien aux provinces.

L'hon. M. Pérodeau a répliqué en quelques mots. C'est la première fois, à ma connaissance, que le leader de l'opposition au Conseil n'a pas de reproche à faire au gouvernement en commentant le discours du Trône et il en prend acte. C'est un signe des temps. Cela indique que la politique du gouvernement a l'approbation unanime de tous.

ST-LOUIS 7300

Pour nos clients: durant l'interruption du service de téléphone, notre numéro de téléphone sera Saint-Louis 7300.

New-York Window Cleaning Co.

40 DES JURES

L. Tannebaum, Gérant

BANQUE
d'HOCHELAGA

A LA COMMISSION DES INCENDIES.

Six témoins furent entendus, hier, à la commission, sur l'origine de deux incendies.

Le feu du 8 novembre chez Robert & Robert, au No 73 rue Saint-Denis, a causé des dommages au montant de \$500. Origine inconnue.

L'incendie à la résidence de M. Elzéar Marchand, au No 846 rue Albert, le 10 courant, a été allumé par un tuyau de poêle surchauffé. La propriété était assurée pour \$300.

Les moyens employés par les Trusts pour empêcher les inventeurs, soit de promouvoir ou vendre leurs inventions à d'autres qu'à eux-mêmes sont innombrables. J'en citerai quelques-uns qui presque toujours réussissent.

1.—Ils vous disent que cette invention est bien belle et bien bonne, mais qu'elle n'est pas pratique.

2.—Si c'était une bonne chose, nous l'achèterions. Nous avons de l'argent.

3.—Qu'il y a bien des années que cela a été inventé.

Ce sont les trois principaux moyens employés. Je réponde ceci:—

1.—La première objection est bien pour faire peur à ceux qui ont de l'argent à placer, mais pourquoi ceux-là finissent-ils par acheter plus tard quelquefois à des gros prix? Ils n'avaient qu'à dire aux autres, "Ce n'est pas pratique" et ils achetaient ensuite à bon marché.

2.—Certainement que la deuxième objection a beaucoup d'importance, car c'est bien vrai, ils ont beaucoup d'argent fait avec les patentes des autres qu'ils ont exploitées avec succès puisqu'ils avaient les capitaux nécessaires et avec cet argent ils ont poursuivi de leur haine tous les inventeurs qui se mettent dans leur chemin. C'est-à-dire, qui inventent ou perfectionnent quelque chose dans leur ligne.

3.—Il est vrai que ce que nous faisons aujourd'hui, ce n'est que perfectionner ce que les autres ont essayé de faire. Cela ne veut pas dire qu'une invention soit vieille, parce qu'il faut pour qu'une invention soit reconnue comme pratique, qu'elle possède ces deux qualités indispensables: Etre Nouvelle et Utile. Si par le passé une chose a été essayée et qu'elle n'était pas pratique, qu'elle ne fonctionnait pas, cela ne constituait pas une invention, quand bien même elle aurait obtenu un brevet d'invention.

Voilà, messieurs, des moyens qui ont des forts arguments et qui, au fond, n'ont pour base que du vieux chantage, toujours la même chanson; tuons les inventeurs car ils sont toujours dans nos jambes comme disent les trusts.

Mais, messieurs les cultivateurs, n'êtes-vous pas contents aujourd'hui d'avoir des moissonneuses, des moulins à faucher, des lieuses, machines à charger, à décharger le foin, etc. Aimeriez-vous mieux faucher à la faux? Si vous n'en êtes plus là, c'est Dieu merci aux inventeurs.

Vous, MM. les manufacturiers, que de machine servent à augmenter vos profits, merci à qui? aux inventeurs.

Messieurs les contracteurs qui bâtissez en fer et en ciment, n'est-ce pas d'après les procédés d'une patente qui a failli coûter toute la cervelle de l'inventeur?

Vous, messieurs les manufacturiers de chaussures, n'êtes-vous pas à la merci du trust United Shoe Machinery Company qui fait de vous ce qu'il veut? Ce sont là des machines patentées en partie volées aux inventeurs.

Enfin, tout ce que nous en sommes, ce que nous mangeons, achetons et vendons, soixante-quinze pour cent sont les produits de machines brevetées, et la grande majorité du peuple regarde les inventeurs comme des gens bien à craindre. Ne vous effarouchez pas. S'ils ont donné le confort aux cultivateurs, enrichi les manufacturiers et amélioré le sort de tous en général, pourquoi ne pas leur aider, vous qui avez des économies à 3 ou 4 p. c. ? Placer un peu de vos capitaux. Ne laissez pas les bonnes inventions aller entre les mains des Trusts. Venez à la manufacture, 251 Christophe Colomb. Voyez pour vous-même et placez un peu d'argent.

Pourquoi? Parce que la serrure LeMyre est sans contredit la meilleure serrure, à l'épreuve des voleurs, la plus courte à ouvrir, la meilleure marché à manufacturer, les profits sont énormes, du cent pour cent n'est pas trop dire. Tout le monde dit que c'est bon, mais ce n'est pas suffisant il faut de l'argent pour la manufacture et de plus la Serrure LeMyre est à l'EPREUVE DES TRUSTS. Comment cela?

Parce qu'elle se vend au public. Nous sommes parfaitement indépendants, car si vous désirez acheter une serrure c'est vous monsieur le Public, qui en êtes le maître. Personne ne peut vous en empêcher.

Remarquez aussi que les patentes indépendantes des Trusts sont très rares et que vous n'avez pas toujours l'avantage d'y acheter un intérêt quelconque. Ne serait-ce que par curiosité, nous vous invitons cordialement de venir visiter notre établissement.

Bien à vous,

J. E. LEMYRE, Inventeur.

LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA

Durant l'interruption du service de Téléphone dans la partie Main, nos clients sont priés de nous appeler au numéro

UPTOWN 7852

ST-LOUIS 7300

Pour nos clients: durant l'interruption du service de téléphone, notre numéro de téléphone sera Saint-Louis 7300.

New-York Window Cleaning Co.

40 DES JURES

L. Tannebaum, Gérant

BANQUE
d'HOCHELAGA

A LA COMMISSION DES INCENDIES.

Six témoins furent entendus, hier, à la commission, sur l'origine de deux incendies.

Le feu du 8 novembre chez Robert & Robert, au No 73 rue Saint-Denis, a causé des dommages au montant de \$500. Origine inconnue.

L'incendie à la résidence de M. Elzéar Marchand, au No 846 rue Albert, le 10 courant, a été allumé par un tuyau de poêle surchauffé. La propriété était assurée pour \$300.

AVIS PUBLIC

Service du téléphone

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, pendant l'interruption temporaire du service du téléphone, le numéro de l'Hôtel de Ville est

EST 5186

En demandant ce numéro, les citoyens pourront être mis en communication avec tous les départements de l'Hôtel de Ville.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel de Ville,

Montréal, 12 novembre 1913.

LA FERRONNERIE BERNIER

126 BOULEVARD SAINT-LAURENT.
Jusqu'à la réorganisation de l'ÉCHANGÉ, nous recevons les messages téléphoniques au numéro
EST 5593
Chaque commande recevra toute l'attention possible.

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

"Ayant un secret à confier, mais là un vrai grand secret, le diriez-vous à un homme plutôt qu'à une femme?" — Je ne le dirais à personne, madame, c'est le seul moyen de le garder. Puisqu'il vient un moment, où vous, qui avez tout intérêt à vous taire, vous éprouvez le vif désir de dire ce secret, assurez-vous bien que le confident ou la confidente auront la même tentation. Il est possible qu'ils y résistent, cela s'est vu! Mais il est probable qu'ils parleront avec incontinence de ne jamais souffler mot de votre secret. La promesse leur en sera faite, avec autant de sincérité qu'ils en avaient quand vous leur faisiez jurer d'être discrets, mais "la chair est faible" et ce deuxième confident en prendra un à son tour. Et voilà votre secret en route! Il peut aller très loin et vous revenir par des chemins détournés, au moment où il vous suscitera bien des embarras. Et je ne parle pas des transformations qu'il aura subies. Quant à comparer la discrétion des hommes à celle des femmes et à me prononcer en faveur des uns ou des autres, je ne voudrais pas le faire; les personnes très discrètes sont rares. J'ai oui parler d'un homme qui avait fait sa fortune parce qu'il avait toujours su se taire à propos, et je connais une femme si discrète qu'elle s'applique à oublier les secrets qu'on lui confie afin d'échapper à la tentation d'en parler.

Cela prouverait qu'il y a, par-ci par-là, des êtres humains qui ne trahissent jamais la confiance qu'on leur témoigne: l'embarras, c'est qu'ils n'ont rien qui les distingue des autres. Si donc vous avez beaucoup à risquer, défiez-vous beaucoup de toutes les confidences. Gardez vos propres secrets et n'exigez pas des autres une discrétion que vous pratiquez si difficilement.

Pour moi la discrétion va bien plus loin que de taire ce qu'on lui confie: elle ne révèle pas non plus ce qu'elle a deviné ou ce qu'elle a appris par hasard, et je crois vraiment que cette discrétion suppose trois qualités: la bonté, la délicatesse et la finesse.

Les qualités morales, comme les forces physiques se tiennent ensemble et se font valoir ou se nuisent en s'accroissant les unes les autres. Certes, il serait injuste de prétendre que les bacheliers sont toujours méchants, et cependant, ils font tout de mal en parlant à tort et à travers qu'ils sont plus souvent malveillants que les vrais méchants qui n'essient de nuire qu'à leurs ennemis.

La discrétion est si rare, parce que loin de la cultiver chez les enfants, on a le tort d'encourager le bavardage, le rapportage et la délation. On élève ainsi en serre chaude les commères, les médians et les vils délateurs.

FADETTE.

L'EDUCATION LITTÉRAIRE ET LE FOYER

par l'abbé Emile Chartier

Dans un article fort remarquable, publié par la "Bonne Parole" de novembre, M. l'abbé Emile Chartier, le distingué professeur de Saint-Hyacinthe, demande aux mères d'inculquer à leurs enfants l'amour du bon parler français, le goût de la lecture et des choses de l'art.

Nous détachons de cet article, qui est à lire en entier, les paragraphes suivants:

Tout le monde ici reconnaît qu'en vertu même de leurs origines les Canadiens français sont destinés à devenir une race d'intellectuels. Chacun admet facilement que, dans l'un comme dans l'autre sexe, les gens de cette catégorie sont présentement chez nous chose rare.

Quelle est la cause de cette pénurie? Ce n'est évidemment pas nos institutions d'enseignement. A ce point de vue, nos écoles primaires, nos collèges et nos universités, nos maisons de culture supérieure n'ont peut-être pas fait merveille dans le passé. Seulement, depuis vingt ans surtout, on n'a pas cessé d'y améliorer méthodes et personnel. On y est en mesure aujourd'hui de fournir à la jeunesse une formation suffisante, sinon complète.

N'est-ce pas au foyer qu'il y a lieu de s'en prendre? Comment veut-on que les mères fassent de leurs enfants des lettrés si, avant de diriger les enfants vers les choses de l'esprit, ils doivent d'abord les débarrasser d'une éducation grossière, même fautive? Comment d'ailleurs réussiraient-ils à dominer ce terrain si les bambins et les jeunes gens, de retour au logis, entendent leurs parents contredire, en théorie et plus encore par leur exemple, les leçons de leurs précepteurs? Le vrai mal est là.

Faites au contraire de la maison un foyer d'éducation littéraire, que la mère surtout, pour la discipline intellectuelle, et le père pour la formation morale, se fasse la collaboratrice des instituteurs religieux ou laïques: ceux-ci, n'ayant plus qu'à continuer et parachever une œuvre, finiront bien par appliquer à la jeune fille et au jeune homme un vernis d'intellectualisme, par leur donner au moins le goût des choses de l'esprit.

Cet appel ne saurait atteindre les classes inférieures. Là, le labeur des mains oppose au travail intellectuel une borne trop souvent infranchissable. Mais nos familles bourgeoises et aristocratiques ne pourraient-elles pas contribuer davantage à cet apprentissage domestique? C'est aux mères de nos jeunes gens "fortunés" qu'il appartient de commencer, au logis même, une culture qu'elles désirent complète et rapide.

Que doivent-elles faire en ce sens? Une chose seulement: leur inculquer le goût littéraire. Le Père Edmond expose, dans "L'Enfant et la Vie", ce qu'il faut entendre par là. Si son programme semble compliqué, demandez simplement à nos mères de communiquer à leurs enfants l'attrait pour les choses de l'art, l'amour de la lecture et le respect de notre langue.

Cette langue, comme on la maltraitait devant les jeunes, même dans la société dite "polie", dans la société polie!

Nous ne parlons pas de ces expressions grossières, de ces injures qui sont trop communes dans la classe des hommes de peine; on n'en use pas en pareille compagnie. Nous ne parlons pas non plus des prononciations démodées (croûte, devoir) ni des tours archaïques (d'a belle argent, mais que tu viennes); ces emplois, que l'on aime dans la conversation populaire parce qu'ils sont gros de souvenirs, n'ont plus ici droit de cité.

Dans la société instruite on rougit d'un incorrection flagrante; que de fautes déguisées l'on se permet!

traient plus leur phraséologie toute en droiture. "Ton maître n'a dit que ça, quand tu es à la maison, de te faire" étudier deux heures. — "Ce que" nous nous sommes amusés, ma chère! — "Ten" rappelles-tu "de" cette journée? — "Mon mari est" en devoir aujourd'hui. — "Ton frère est" malade, et ça ne "l'oppose" pas de travailler, lui. — "Pour" ton grand-père, aucun souvenir ne "lui" est plus agréable. — Laisse-moi; j'ai des lettres à "répondre". Nous n'inventons pas ces tours aussi absurdes que fréquents.

L'enfant, qui a écouté les propos des visiteurs et ceux de sa mère, arrive au collège ou à l'école avec la tête lourde d'un vocabulaire barbare, l'aspect vide des expressions les plus élémentaires. Le maître devra extirper le premier et implanter les autres, qu'il a à prendre, par ce travail d'épuration et d'initiation, le temps nécessaire au développement de l'esprit. Si les mères instruites voulaient surveiller davantage; si celles qui ne le sont pas assez se donnaient la peine d'apprendre à parler convenablement, la tâche des maîtres serait réduite de moitié. Au lieu de perdre le temps à corriger une éducation faussée, ils l'emploieraient à doter l'enfant des connaissances littéraires appropriées à son âge.

En attendant le futur "Catéchisme du parler français", que nos mères lisent donc les brochures de l'abbé Blanchard (En Garde! En Français), de l'abbé Vincent, le "Manuel de la parole" de M. Rivard et le "Bulletin" publié par la Société de Québec. Elles constateront que la première cause du premier vice intellectuel chez les jeunes, c'est elles-mêmes. Il ne s'agit que d'un peu d'attention, puis qu'elles ont la volonté de bien faire. Elles lèveront alors l'obstacle fondamental qui arrête constamment le bon vouloir des maîtres, leurs suppléants.

Abbé Emile CHARTIER.

CELLE QUI A L'ART D'ÊTRE HEUREUSE

La vie n'est pas une partie de plaisir, c'est un devoir une chose sacrée, une affaire capitale dont il importe de tirer le meilleur parti possible, afin d'arriver à atteindre sa suprême destinée, qui se confond d'ailleurs avec le bonheur.

Pour cela le Christianisme demande à ses adeptes la fidélité à mille devoirs dont l'accomplissement ne manque pas d'être douloureux. Il demande surtout à la jeunesse de se plier au joug du devoir de très bonne heure, de prendre l'habitude de lui faire tous les sacrifices.

A l'élite de cette jeunesse, dont vous faites partie, il va jusqu'à demander une surcroûte de sacrifices dans le devoir et la vertu, tant il sait que rien de grand ne se fonde sans l'effort et la douleur.

Pourquoy cette demande? Sans doute, pour vous inviter à orienter votre existence vers votre fin suraffectuelle et dernière, mais aussi pour vous apprendre à travailler, même ici-bas, à votre propre bonheur, à être pleinement heureuses dans la situation où vous êtes et dans celle qu'il plaira à Dieu de vous donner.

Je vous demande la permission de mettre cette pensée en relief pour vous apprendre l'art d'être heureuses. Le jeune fille qui n'a pas pris de bonne heure l'habitude de faire tous les sacrifices à la vertu, qui considère la vie comme une fête et non comme un devoir, qui ne forme pas sa conscience dans le sens des grands principes éternels dominants les contingences de la vie et l'obligeant à s'adapter aux circonstances de temps, de lieu, dans lesquels elle doit se dévouer, ne tardera pas à être fatiguée du milieu où la providence l'a fait vivre, et bientôt aussi dégoûtée de la situation qui lui est faite.

LARMES

O larmes qui coulez le long de mon visage,
Larmes que je voulais retenir, — et, debout,
Cacher sous ma pitié, mon rictus, mon courage,
O larmes qui coulez si chaudes, malgré tout;

Emportez, emportez, lentement, dans votre onde,
Mon regret, mon passé, mon rêve, ma douleur,
Le souvenir tenace et l'image profonde,
Et qu'il ne reste rien après vous dans mon cœur.

O larmes, je le sens, c'est un peu de moi-même,
Qui s'écoule avec vous et passe en chaque pleur;
C'est dans le cri dernier et la plainte suprême,
L'étreinte qui me quitte et l'angoisse qui meurt.

O mes larmes, tombez, goutte à goutte, en silence,
Comme le tiède sang de mon côté meurtri,
Puis, que tout doucement, la blessure se pansse,
Et que mon cœur, demain, à l'aube, soit guéri.

Que mon regard soit pur et mon âme sereine,
Ainsi qu'après l'orage un beau ciel azuré,
Lavez jusqu'à la trace amère de ma peine,
Et que je sois meilleure après avoir pleuré.

MARGUERITE HENRY-ROSIER.

C'est d'abord pour elle l'ennui des journées longues et vides que ne vivifie pas une grande idée; c'est ensuite la monotonie des petits riens d'une existence uniforme, terne, presque banale; ce sont enfin les traces de tout genre qu'apportent les relations mondaines avec leurs papotages, leurs mesquineries et leurs jalousies.

Et tous ces petits soucis, soigneusement collectionnés, précieusement entassés, finissent par faire un montage de gros chagrins dont on se sent le besoin de faire confiance à tout le monde.

Ce sont alors des plaintes à tout venant et contre ceux-là même qui sont prodigues de leur dévouement. Et l'on murmure contre la cruelle Providence, et, l'on maudit son sort, et l'on porte envie à tous ceux qui paraissent heureux, et l'on rêve d'un changement de vie qui ne peut tarder à venir, et on finit par donner corps à son rêve et obtenir ce changement.

C'est l'heure de la joie sans mélange, des félicitations de commande; on entre enfin dans la Terre Promise, c'est le dernier mot du bonheur.

Hélas, trop souvent le changement de situation n'amène guère un changement de vie. Quelques semaines, quelques mois après, on retrouve les mêmes peines, les mêmes difficultés, un peu grande peut-être, et c'est tout, parce qu'on s'est retrouvé soi-même avec les mêmes défauts de caractère, les mêmes égocismes de cœur, les mêmes lâchetés d'esprit et de volonté.

Alors on se demande si réellement la vie vaut la peine d'être vécue, si la situation que l'on a mis tant de hâte à se faire n'est pas insupportable, et si l'on n'est pas en droit de tout tenter pour revenir sur ses pas. Et insensiblement, on se perd en mille devis, on se trouble sur l'efficacité des efforts, que l'on a fait, ou de la voie où on s'est lancée; puis ce sont des rancunes intimes qui s'accroissent ou se dissimulent péniblement, sous les apparences du scepticisme mordant et hautain dont on fait parade; bientôt c'est une mélancolie douloureuse et discrète dont on ne peut se défendre; viennent enfin les paroles amères, irréparables, et les profondes désolations du cœur désenchanté qui crie à tout venant qu'il a manqué sa vie.

A ce mal il y avait un remède, un seul, qui était pourtant à la portée de la main, et qui y est encore: l'amour du devoir, sous quelque forme qu'il se présente, la réaction à outrance contre le mal égoïste, l'adhésion, non point réchignée ou passive, mais active et joyeuse, à la cause sainte et adorable volonté de Dieu.

Une femme qui a le courage de se plier à son rôle, de s'adapter coûte que coûte à son milieu, de faire pour cela tous les sacrifices, d'aimer sa situation, telle quelle se l'est faite, ou telle que la Providence la lui a faite d'instinct, d'elle-même, se contente, moi-même fier de son énergie, et de prendre conscience du bien qu'elle fait. Car, sûrement, son activité ne s'exerce pas en vain, elle arrive à des résultats, les enregistre et en est heureuse.

Et sa vie commence sans doute à se remplir de sens assurément pas une vie perdue.

C'est un lieu commun de dire que la femme est en général sentimentale; l'imagination et la sensibilité constituent en quelque sorte le fond de sa nature; elle aime idéaliser les êtres et les choses au milieu desquels elle vit, c'est-à-dire tout entière à son rêve. Quand ce rêve est beau, quand il a été conçu par une belle âme et que pour le réaliser cette âme est prête à tous les sacrifices, quel mal y a-t-il à ce que la femme qui s'applique à la réaliser dépense le meilleur des trésors de son cœur à donner un peu de bonheur autour d'elle, se sacrifie pour améliorer la situation d'autrui, s'immole en quelque sorte au bonheur de l'être aimé?

La femme serait-elle donc condamnée à une sentimentalité vague et indéfinie, et dans l'impossibilité de faire profiter ceux qui l'entourent, ceux qu'elle aime le plus, de sa bonté, de son dévouement, de ses sacrifices, et de ses tendresses? Faudrait-il qu'elle prenne son parti de vivre dans l'ignorance, de ne faire de la beauté qu'un rêve et de ne pouvoir objectiver son idéal?

A Dieu ne plaise que je dise ces choses... La femme, quelle qu'elle soit, le jeune fille par conséquent, a le devoir de faire autour d'elle, dans sa sphère, et dans la mesure de ses forces, et de son intelligence, un bien réel et véritablement efficace.

Et c'est là, me semble-t-il, le grand motif qui doit faire naître en elle une joie profonde, réfléchie, et véritablement humaine.

Que cette joie ne puisse lui suffire, je le veux bien, car enfin, il y a dans toute jeune fille un besoin de se donner tout entière, de faire une œuvre humaine ou divine, de fonder un foyer pour prolonger sa vie, ou d'engendrer des âmes à la vie de la grâce par une sainte vie, menée dans le monde ou dans le cloître, mais encore les moyens que je lui ai indiqués lui sont-ils une indéfinissable façon de préparer à son grand rôle, sans lui laisser perdre de vue le but transcendant qu'elle poursuit, voire même en mauvaise étoile, il n'y a point de bonheur à attendre des hommes, il faut se contentant à s'en rendre digne.

Il me semble que le temps est passé de ces jeunes filles aux fades rêveries, qui espéraient, en tuant le temps, ou en folâtrant dans les réunions mondaines et les bals, la vie enchantée, avec châteaux en Espagne, et rêves charmant; les rois n'épousent plus les bergères et les princes charmants ne prennent plus de goût, pour les épouses, aux filles pauvres ou médiocrement riches.

Est-ce une raison pour prêter l'oreille aux suggestions décourageantes de ces heures sombres, ou aux confidences morales des pessimistes du jour qui semblent dire à la jeune fille sans grosse dot: "Tu es née sous une mauvaise étoile, il n'y a point de bonheur à attendre des hommes, il faut désespérer de faire quelque chose de ta vie."

Eh! mon Dieu, Mesdemoiselles, le bonheur n'est pas seulement dans les contes de fées, et n'est pas davantage le produit fatal de la conjonction des astres; le bonheur est à votre portée, sous votre main, il est en vous.

Chacun de nous se fait sa vie; il suffit d'y mettre le prix, d'avoir le courage de prendre les responsabilités qui correspondent à notre âge et à notre milieu, de voir clairement le but à atteindre et les moyens à prendre. Il y a des femmes qui attendent tout des autres et ne savent pas chercher en Dieu et en elles-mêmes la sève de la vie pleine et heureuse. Elles ont tard. Il n'y a pas de plus grand bonheur que de se sentir maître de ses pensées et de ses actes, et d'acquiescer, la grâce de Dieu aidant, à toute adversité.

Sans doute, diriger sa vie n'est pas chose facile: il y faut beaucoup de clairvoyance et d'énergie. Vous aurez à lutter, à combattre, à souffrir; vous trouverez en face de vous l'étréoussée des uns, l'égoïsme des autres, et vos propres faiblesses; mais si, pour assurer votre vie morale, vous n'hésitez à faire aucun sacrifice; si vous savez compter sur Dieu, si, à vingt ans, vous gardez une foi invincible en la vie humaine, vous ne pourrez manquer d'éclaircir, d'embellir, de faire splendide cette vie dans les autres et en vous, d'y verser un peu d'idéal, beaucoup de sang de votre cœur, la vertu, les idées et la charité du Christ.

J. L.

SOIN DES MEUBLES

Les meubles lavés avec du savon de castille et de l'eau tiède et frottés avec un morceau de vieille soie paraîtront neufs.

Il n'y a rien de mieux, pour mettre sous les tapis, que les vieux journaux, car les mites ou vers n'aiment pas l'encre d'imprimerie.

Taches sur le dessus de la table: — Prenez un linge doux bien saturé d'alcool. Quand les taches sont parties, rincez-les avec une bonne préparation.

Vous pouvez conserver le dessus de votre table de salle à manger en très bon état par le procédé suivant: Faites un sac avec du coton à fromage d'épaisseurs différentes et remplissez-le de pierre ponce pulvérisée. Plongez ce sac dans une huile douce et ensuite frottez bien la table. Passez ensuite un morceau de chanvre ou de flanelle propre. Si vous faites la chose une fois par semaine, votre table restera toujours neuve.

Pour nettoyer et resserrer le siège des chaises en rotin, tournez sans dessus dessous, et avec de l'eau chaude, frottez jusqu'à ce qu'il soit imbibé. S'il est sale servez-vous de savon. Laissez sécher à l'air ou près du feu, et si le rotin n'est qu'étréoussé, non usé, il sera aussi beau que s'il était neuf.

Soin des miroirs: — Un moyen simple pour conserver propres les miroirs et les vitres c'est de les frotter vigoureusement avec du papier de soie.

Un plancher ciré ne doit jamais être lavé avec du savon et de l'eau, excepté avant de le cirer de nouveau.

Liquide à effacer: — On fait un bon liquide pour enlever les taches sur les meubles sans détériorer la couleur, avec quatre onces d'eau amoniacale, une once de glycérine, une once de savon de castille et une once d'esprit de vin. Faites fondre le savon dans deux pintes d'eau douce, puis mettez les autres ingrédients et agitez. Cette préparation est excellente pour nettoyer la soie.

NOS RECETTES

TARTES AUX POMMES — Battenz des jaunes d'œufs que de blancs, avec une bonne marmelade bien cuite, ajoutez-y suffisante quantité de sucre et un peu de muscade râpée, et étendez le tout sur une abaisse de pâte feuilletée à six ou sept tours; relevez les bords comme ceux d'une tarte ordinaire et mettez au four sur une plaque de fer battu, ou une feuille de papier beurré.

TARTE AUX DIVERS FRUITS — Prenez une compote de tels fruits que vous voudrez; placez-la sur une pâte comme il est dit à l'article précédent, et traitez cette tarte de la même manière.



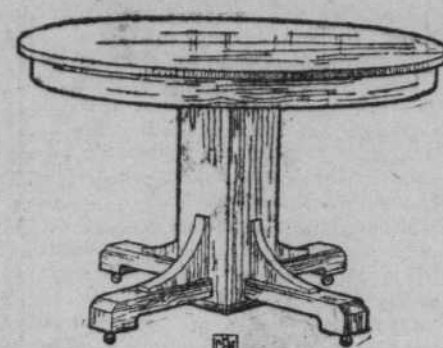
Cadeaux Utiles

POUR LES FETES



Chaque année, le coutume de donner un cadeau utile s'accroît de plus en plus. Les cadeaux utiles et durables demeurent avec ceux les plus appréciés de celui qui vous les a offerts. Nous avons commencé nos annonces pour la période des fêtes par nos salons à dîner. C'est en effet le plus joli cadeau qu'un mari puisse faire à sa femme.

CHENE DORE
CHENE FUME
ACAJOU
NOYER SATINE
NOYER CIRCASSIEN



PERIODE HEPPELWHITE
STYLE JACOBIN
STYLE SHERATON
STYLE COLONIAL
PERIODE ADAM

OFFRES TRES SPECIALES

Set à Diner en Chêne Fumé Complet \$66.30

Le set que nous offrons comprend un joli buffet en chêne fumé avec porte centrale à panneau uni ou garnie de vitres plombées; un table d'extension à piedestal massif, dessus de 42 pouces et s'étendant à 6 pieds; 5 chaises et un fauteuil dont les sièges sont rembourrés de vrai cuir. Le tout d'une valeur minima de \$80.00. Notre prix spécial pour le commerce des fêtes... \$66.30

Meubles gardés à demande sans charge.

Leroux, Daignault & Brault
Limitée

Tél. Est 6819
DIRECTEURS: P. Daignault, Président.637-639 rue Ste-Catherine Est
N. de C. Brault, Vice-Président.

Geo. O. Leroux, Sec. Trés.

coin Beaudry
F. Saey, Directeur.

A.H. Boyte, Directeur.



Les Fourrures

Desjardins

ont un cachet particulier qui les distingue de toutes les autres. C'est pourquoi elles ont toujours été, et sont plus que jamais, en faveur auprès de la clientèle qui sait apprécier la qualité, le chic et le fini d'un vêtement ou d'une parure. Choix unique en Canada de fourrures de toutes sortes. Toutes les dernières créations de Londres, Paris, Vienne et New-York. Modèles exclusifs.

SPECIALITE DE MOUTON DE PERSE. — Plusieurs centaines de manteaux du meilleur goût et de plus haute qualité. Les peaux de MOUTON DE PERSE que nous employons nous sont consignées directement des principaux postes d'achat de Russie et d'Allemagne par nos agents, ce qui nous permet de vendre à meilleur marché que partout ailleurs.

PARDESSUS EN FOURRURES. — PardeSSUS FOURRES ET GARNIS EN FOURRURE. — Très bel assortiment. Toutes les grandeurs. Finis avec soin par des experts, ces pardeSSus se recommandent par eux-mêmes aux acheteurs les plus exigeants.

PardeSSus en drap avec collet en fourrures: de \$25.00 en montant.

CHAS. DESJARDINS & CIE,
LIMITÉE
130, RUE SAINT-DENIS

TARTE AUX CONFITURES. — Etendez vos confitures sur la pâte, et relevez le bord tout autour. Couvrez les d'une pâte bien mince, à laquelle vous ferez de distance en distance quelques petits trous. Faites cuire cette tarte comme celle aux pommes. Saupoudrez-la de sucre en sortant du four.

TARTE A LA MINUTE. — Prenez une demi-livre de farine, une demi-livre de sucre, une demi-livre de beurre. Mélangez tout ensemble, travaillez bien, étendez la pâte à l'aide du rouleau, découpez la forme d'une tarte et roulez la pâte pour former bord. Mettez au four sur une platine: recouvrez de confitures ou de conserves de fruits.

TARTE DE PAUVRE HOMME. — Prenez deux pommes de groseille moyenne, pelez-les et enlevez le cœur. Beurrez un moule en pierre pouvant supporter l'action du feu, un plat à gratiner par exemple, et rangez-y les pommes. Dans le cœur de chaque pomme, mettez un petit morceau de beurre, recouvrez de six chaparres tamisées et de cinq à six cuillerées de sucre blanc en poudre. Ajoutez-y une demi-pinte de crème douce. Mettez dans un four modéré, laissez cuire doucement pendant une heure, servez bien chaud dans le plat où les pommes ont cuit.

PATE FEUILLETEE. — Pétrissez une livre de farine avec un peu moins d'une livre de beurre et ajoutez-y très peu d'eau froide et suffisante quantité de sel. Bâtonnez bien cette pâte, roulez-la, en ayant soin qu'elle soit très ferme.

PATE FERME. — Prenez une livre de beurre bien battu et sans eau, broyez-le avec une livre et demie de farine, ajoutez-y une chopine d'eau glacée, une pincée de sel, si votre beurre n'est pas salé; étendez cela mince, faites-en un rouleau, ramenez les deux extrémités ensemble, battez la pâte et laissez-la reposer; faites ensuite autant sur le travers, puis roulez-la trois fois de la même façon. On l'emploie de l'épaisseur d'une ligne à deux lignes.

PATE BRISEE. — Etendez votre farine sur la table; faites un trou au milieu, et mettez-y pour un quart cinq quaterons de beurre rompu en petits morceaux, une once de sel, et suffisante quantité d'eau pour faire une pâte bien épaisse. Maniez petit à petit, puis pétrissez de toutes vos forces. Il convient de n'employer cette pâte qu'environ deux heures après sa confection.

FILET DE BOEUF A LA JARDINIERE. — 1 filet de bœuf, 1 carotte, 1 oignon, 1 feuille de laurier, 1 branche de persil, 1 branche de céleri, 1 boîte de petites fèves vertes, 1 boîte de petites pommes de terre nouvelles, carottes glacées, les peler et les couper en petits bâtons, les faire blanchir 10 minutes à l'eau bouillante salée, les égoutter, les remettre dans la casserole avec 1 ou 2, à table de beurre, 1 œuf à thé de sucre, 1 pincée de sel, les couvrir d'eau chaude et laisser diminuer le liquide, lorsque celui-ci est tout absorbé, sauter les carottes pour qu'elles soient également glacées.

JARDINIERE: 1 carotte 1 petit chou-fleur, 1 boîte de petites fèves vertes, 1 boîte de petites pommes de terre nouvelles, carottes glacées, les peler et les couper en petits bâtons, les faire blanchir 10 minutes à l'eau bouillante salée, les égoutter, les remettre dans la casserole avec 1 ou 2, à table de beurre, 1 œuf à thé de sucre, 1 pincée de sel, les couvrir d'eau chaude et laisser diminuer le liquide, lorsque celui-ci est tout absorbé, sauter les carottes pour qu'elles soient également glacées.

JARDINIERE: 1 carotte 1 petit chou-fleur, 1 boîte de petites fèves vertes, 1 boîte de petites pommes de terre nouvelles, carottes glacées, les peler et les couper en petits bâtons, les faire blanchir 10 minutes à l'eau bouillante salée, les égoutter, les remettre dans la casserole avec 1 ou 2, à table de beurre, 1 œuf à thé de sucre, 1 pincée de sel, les couvrir d'eau chaude et laisser diminuer le liquide, lorsque celui-ci est tout absorbé, sauter les carottes pour qu'elles soient également glacées.

JARDINIERE: 1 carotte 1 petit chou-fleur, 1 boîte de petites fèves vertes, 1 boîte de petites pommes de terre nouvelles, carottes glacées, les peler et les couper en petits bâtons, les faire blanchir 10 minutes à l'eau bouillante salée, les égoutter, les remettre dans la casserole avec 1 ou 2, à table de beurre, 1 œuf à thé de sucre, 1 pincée de sel, les couvrir d'eau chaude et laisser diminuer le liquide, lorsque celui-ci est tout absorbé, sauter les carottes pour qu'elles soient également glacées.

MANTEAUX EN PONEY Russe

Nous avons une quantité limitée de magnifiques manteaux en

PONEY Russe

Dans les styles les plus nouveaux

Toutes les tailles. Longueurs: 45, 48, 50.

\$49, \$59, \$69,

Achetez dès à présent, si vous voulez bénéficier du premier choix.

O. NORMANDIN
257 rue Sainte-Catherine O.
En face du nouvel Edifice Scroggie

1 filet de bœuf, 1 carotte, 1 oignon, 1 feuille de laurier, 1 branche de persil, 1 branche de céleri, 1 boîte de petites fèves vertes, 1 boîte de petites pommes de terre nouvelles, carottes glacées, les peler et les couper en petits bâtons, les faire blanchir 10 minutes à l'eau bouillante salée, les égoutter, les remettre dans la casserole avec 1 ou 2, à table de beurre, 1 œuf à thé de sucre, 1 pincée de sel, les couvrir d'eau chaude et laisser diminuer le liquide, lorsque celui-ci est tout absorbé, sauter les carottes pour qu'elles soient également glacées.

va, Harailemos Kanonas, défendeur. Le 22me jour de novembre 1913 à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No. 101 rue Windsor en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en vitrines et bonbons. Conditions : argent comptant.

Ce journal est imprimé au No. 7, Saint-Jacques, à Montréal, par "Le Petit Journal".

LA VIE SPORTIVE

M. A. L. Caron a été réélu président de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationale

LES AUTRES OFFICIERS ELUS FURENT MM. J. G. DUQUETTE, J. N. O. LEDOUX, R. DUMOUCHEL, P. BROUILLET, LEO DANDU, RAND, JOS. CARDINAL, L. PROVOST ET T. GIRARD. — PLUS DE CENT MEMBRES ASSISTAIENT A L'ASSEMBLEE ANNUELLE.

Dr J. A. COUSINEAU, PRESIDENT-HONORAIRE.

L'assemblée annuelle de l'Association Athlétique d'Amateurs "Nationales" a eu lieu hier soir, au "Club House", de Maisonneuve.

Le président Caron, après lecture des minutes de l'assemblée annuelle de 1912 et de l'assemblée spéciale, tenue à l'effet d'adopter le rapport du bureau de direction concernant l'achat d'une maison de club au centre de la ville, a présenté son rapport qui fut salué par une salve d'applaudissements.

Le rapport du trésorier a aussi été adopté unanimement.

Après quelques discussions on passa à l'adoption des amendements proposés à la constitution. Les amendements suivants furent proposés:

Article 4, paragraphe 2. Le paragraphe devra se lire comme suit: Celui qui verse, en aucun temps, une somme de cent cinquante dollars, peut être nommé membre à vie de l'Association. Les deux cents premiers souscripteurs jouiront du même privilège, en ne payant que cent piastres.

Il est proposé en sous-amendement par le Dr J. A. Cousineau, secondé par M. Olivier Asselin, que cette question soit renvoyée au nouveau bureau de direction pour étude et que les demandes d'admission comme membres à vie soient suspendues jusqu'à ce que le rapport soit fait.

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Article 13, paragraphe. Le Bureau de Direction demande d'adopter l'assemblée annuelle annuelle du 12 novembre, afin de pouvoir, à une assemblée spéciale convoquée avant la fin de l'année, amender la Constitution dans le sens que nécessitera la bâtisse de la maison de club, rue Cherrier.

Le Bureau de Direction demande aussi à être autorisé à amender sa charte, pour lui permettre d'augmenter le capital de l'Association.

Ceci fut adopté sans discussion. L'on procéda ensuite aux élections des officiers.

MM. A. P. Pigeon, Jos. Thounin et Dr J. A. Cousineau furent nommés scrutateurs.

Les élections furent présidées par M. le contrôleur Joseph Ainey.

M. Olivier Asselin proposa M. A. L. Caron comme président de notre Association canadienne-française.

M. Caron voulut prendre la parole, mais il en fut empêché.

DANS LES DIFFERENTES LIGUES DE BASEBALL

LES CANADIENS-FRANÇAIS S'ADAPTENT DE PLUS EN PLUS AU JEU NATIONAL AMERICAIN.

Le "Sporting News" de Saint-Louis l'une des grandes revues sportives américaines qui paraît toutes les semaines et dont les colonnes sont réservées presque exclusivement aux choses du baseball, consacrait récemment un article spécial aux joueurs canadiens-français ou de nom français qui figurent dans les différentes ligues de baseball organisées.

L'article très intéressant consacré à nos compatriotes dit en substance: "Le sport du baseball subit tranquillement mais sûrement l'invasion des Canadiens-français. Il y a quelques années, le baseball ne comptait que cinq ou six joueurs canadiens-français. Aujourd'hui, par contre, la liste de réserve du secrétaire Farrell, et vous vous convaincrez facilement du fait que les joueurs de nom français se font de plus en plus nombreux. Depuis les quatre dernières saisons, les Canadiens-français se sont merveilleusement adaptés au baseball, au point que plusieurs ligues d'une importance plus ou moins grande comptent dans leurs rangs plus de joueurs de cette nationalité que d'Irlandais et d'Allemands. Ces joueurs sont des hommes robustes, bien musclés, d'une santé à toute épreuve, des bons frappeurs, d'excellents joueurs de champ, d'une tenue ordonnée. Ils sont généralement satisfaits d'un salaire peu élevé."

La présente liste de réserve indique que les ligues mineures souffrent actuellement d'une "invasion" française en règle. Plusieurs joueurs qui ne figurent pas dans la liste portent des noms anglicisés, tel Butler, de Pittsburgh, dont le vrai nom est Boutillier.

Voici les noms de "quelques" joueurs canadiens-français et franco-américains pris au hasard dans la liste du secrétaire Farrell, de l'Association Nationale des Clubs de Baseball: Ligue Internationale — Lalonde, Boucher, Verhout, Caporal, Morrisette, Parent, Capron, Lafitte, Labrie.

Association Américaine — Bonnin, Lallier, Cloutier, Roudreau, Laporte, Barbeau, Devost, Basquette, Western League — Marcan, Martel, Coult, Orist, Poulet.

New-York State — Coderre, Caporal, Papalau, Decher. Eastern Association — Greiner, Taguer, Duchesnil, Demott, Genest, Gervais, Robitaille.

Three I. League — Boucher, Trotter. Central League — Vallière, Lejeune, Texas League — Dobard, Chappelle, Renaud.

New England League — Ruffange, Breymer, Lavigne, Degroff. Northwestern League — Giro, Carrière.

Wisconsin-Illinois League — Chouinard, Baillet. Canadian League — Chapdelaine, Deneau, Leclair, Casse, Orlmont, Le monde.

South Atlantic League — Dedon, Maurier. Virginia League — Gaston, Chastant, Laval, Leblanc.

South Michigan League — Côté. Central Association — LaSalle, Angerer, Cholette, Derose, Gelsin.

Illinois-Missouri League — Saillard, Carrau. Texas-Omahama — Beaudet, Pélouquin.

Union Association — Oriet, Perrière, Chagnon. Appalachian — Brault, Ramage.

Western Tri-State — Gard, Lodel, Varian. Michigan State — Bonin, Bartelles, Taillon, Blanche, Tenant, Aytie, Chappelle.

Border League — Gallant, Gascon, Amiotte, Loranger, Robidoux, Breyer, Mercure.

Nebraska State — Berte, Heriot. Northern League — Menice, Cloutier, Bachant, Lizzette, Sherin, Urban, Lavette, Brière.

Kansas — Lafontaine, Provost, Murie. New-York — New-Jersey — Dufresne, Vessieux, Moshier, Ruller.

North Carolina — Bechare, Bélanger.

Cette longue liste ne contient que les noms des joueurs qui font partie d'équipes de ligue mineures. Elle n'inclut pas des étoiles comme Napoléon Lajoie, des Cleveland, Jean Dubois, des Detroit, Cloutier, des Chicago White Sox, Demarais, des New-York, de la Ligue Nationale, "Rube" Marquard, du même club, dont le vrai nom est Richard de Marquais.

Association de LA CASQUETTE

AVIS A TOUS LES MEMBRES

RAQUETTE

Lundi soir prochain, le 17 courant, à 9 heures 30, assemblée générale de tous les raquetiers de l'Association de la Casquette. Cette assemblée qui est la deuxième de la section promet d'être très nombreuse. La première assemblée a fait beaucoup de bon travail. Que tous les amateurs de raquette viennent se joindre à la section de raquette de l'Association de la Casquette le plus beau club de raquette de l'U.C.R.

Lundi soir à 9 heures 30, que tous soient présents sans faute. Gaston Bourassa, Directeur de la section.

CLASSE DE DESSIN

Avis est par les présentes donné à tous les élèves de la classe de dessin que les cours se donneront à l'avenir tous les lundis soirs de 9 heures à 10 heures.

Le prochain cours aura lieu lundi soir prochain le 17 courant. Soyez présents et amenez de vos amis. L. J. N. Blanchet, Directeur de la section.

MUSIQUE

Nous sommes heureux d'annoncer aux amis de la section musicale de l'Association de la Casquette que cette section donnera dans la grande salle de l'Association, un grand concert, mercredi le 10 décembre prochain. Nous pouvons déjà annoncer au public amateur de bonne musique que des artistes tels que: Alexandre Danesneau, et Hector Danesneau, ainsi que l'orchestre de l'Association, seront au programme. Nous donnerons de plus amples détails sous peu. R. Lanthier, directeur de la section.

DE ORO TRIOMPHE DE PELLETIER

PAR 150 A 105 — BOSCOE ET SEABACK SONT AU PROGRAMME D'AUJOURD'HUI.

De Oro a gagné son match de pool contre Edmond Pelletier hier soir par 150 à 105. Les hautes séries de De Oro furent de 20, 18, 14 et celles de Pelletier de 21, 17 et 13.

Cet après-midi Bosco, de Cornwall, sera l'adversaire de De Oro tandis que Seaback aura son tour ce soir.

Frontenac

à la NOUVELLE BIERE, au goût net et fin des houblons de Bohême, si apprécié des amateurs: La

Bière Frontenac

Quelle saveur délicieuse! Riche en extraits de malt, rafraichissante et nutritive, la **BIERE FRONTENAC**, grâce à un outillage merveilleux, tout émaillé de verre, est exempte de ce goût trouble et résineux que l'on rencontre si souvent dans les bières communes, fermentées dans les cuves de bois. Elle se vend au verre dans tous les Bars, Hôtels, Restaurants: un vrai régal! Deux qualités: la Standard, supérieure à n'importe quelle bière domestique---à 5c le verre; la Spéciale, genre Pilsener pour les fins connaisseurs, l'Egale des Meilleures Bières Importées---à 10 cents le verre.

Faites-nous la faveur d'y goûter

Et vous lui donnerez la préférence.

FRONTENAC BREWERIES, LIMITED, MONTREAL.

Phone: St-Louis 5610

AUX COURSES DE PIMLICO

Voici les résultats des épreuves: 1ère course, 5-1-2 furlongs: Fascinating 115, Buxton, 1ère place \$6.70, 2ème place \$4.50, 3ème place \$3.30; 2. Orund 115, Butwell, 2ème place \$7.10, 3ème place \$3.90; 3. Flitaway 115, Burlingame, 3ème place \$3.40.

Temps 1:08 2-5. The Spirit, Stellata, Northerner et Reunion ont aussi couru.

2ème course handicap steeplechase, 2 milles: 1. Orderly Nat 136, J. Henderson, 1ère place \$40.00, 2ème place \$12.50, 3ème place \$5.80; 2. Golden 132, Gilbert, 2ème place \$7.50, 3ème place \$4.60; 3. Pink et Black 142, Booth, 3ème place \$12.80.

Temps 3:07. Mystic Light, Racewell et Flatfoot ont aussi couru.

3ème course, Bowtie handicap, 2 milles: 1. Ruskin 110, Fairbrother, 1ère place \$8.20, 2ème place \$4.50, 3ème place \$3.40; 2. Bernagat 104, Butwell, 2ème place \$11.00, 3ème place \$5.70; 3. Star Gaze, 105, McAlhoy, 3ème place \$7.30.

Temps 3:29 4-5. Top Hat, Pandorina, Ringling, Flying Fairy, Bryndimah et Cadeau ont aussi couru.

4ème course, handicap steeplechase, 2 milles: 1. Madeline L., 150, Keemath, 1ère place \$6.10, 2ème place \$3.50, 3ème place \$3.40; 2. Shannon River, 146, Allen, 2ème place \$3.60, 3ème place \$3.40; 3. Perthshire 118, Butwell, 3ème place \$2.20.

Temps 4:07 3-5. Foxcraft, Tillie D., Essen et Jean Wagner ont aussi couru.

5ème course, 7 furlongs: 1. Genesta, 96, McAlhoy, 1ère place \$5.70, 2ème place \$3.30, 3ème place \$2.20; 2. Prince Ahmed 113, Burlingame, 2ème place \$3.90, 3ème place \$2.30; 3. Perthshire 118, Butwell, 3ème place \$2.20.

Temps 1:27 4-5. Phyllis, Antiochette ont aussi couru.

6ème course, handicap, 1-1-6 milles: 1. Billy Vandervort, 112, Burlingame, 1ère place \$3.50, 2ème place \$3.50, 3ème place \$3.60; 2. Rockfish, 97, Ford, 2ème place \$3.50, 3ème place \$3.70; 3. Frog, 94, Ward, 3ème place \$7.80.

Temps 1:40 1-5. Battery, Monocrest, Steffie, Bonnie, Eloise, Little Ep et Moisant ont aussi couru.

7ème course — 1. Goldy; 2. 2nd Stream; 3. Tav Pay.

LIGUE NATIONALE DE QUILLES

Voici les résultats des parties de quilles jouées lundi soir dernier à la Ligue Nationale de Quilles de Montréal:

CHAMPETRE vs CANADIEN

R. Laforte... 154 189 170-513
R. Desrochers... 168 109 133-410

A. St-Laurent... 153 163 158-423
R. Lacasse... 121 110 137-368

Maj. pour Champetre... 842
ROYAL vs NATIONAL

Royal... 181 189 198-568
J. B. Desrochers... 221 199 169-569

National... 206 158 173-537
R. Robert... 150 126 204-480

Maj. pour Royal... 1017
POSITION DES CLUBS

Royal... 9 1 900
National... 7 3 700
Champetre... 4 6 400
Canadien... 0 10 000

MATCH ANNUEL

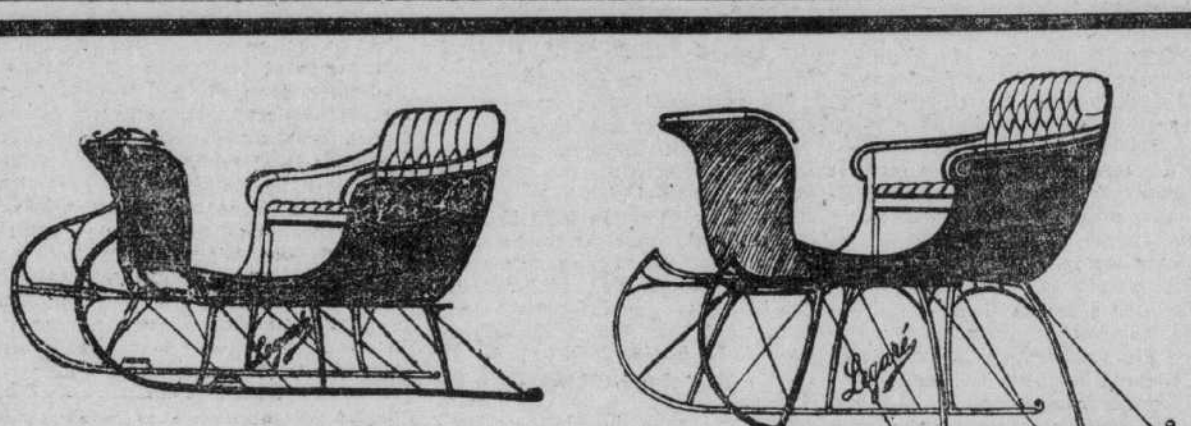
Le club Beaver, de la classe "C", a défait le Jersey hier soir aux allées du Y.M.C.A. Voici les résultats:

BEAVER
Orr... 168 127 179
Gibbs... 199 133 150
Luster... 156 133 139
Curtis... 116 147 165
Eastlake... 169 108 129
Hodgeson... 147 131

Totaux... 838 729 774
JERSEYS

Lelièvre... 165 136 183
Heller... 141 157 149
Lelièvre... 173 187 144
Leriché... 99 108 129
Renault... 127 109 158

Totaux... 707 642 793



C'est au Nouveau Magasin "LEGARÉ"

Que vous trouverez le PLUS GRAND ASSORTIMENT, le stock le PLUS CONSIDÉRABLE, le choix le PLUS COMPLET de:

VOITURES D'HIVER, SLEIGHS DE PROMENADE, BERLOTS, CARRIOLES, SLEIGHS DE COURSE, SLEIGHS DE LIVRAISON, pour marchands de nouveautés, épiciers, boulangers, bouchers, etc., BOB-SLEIGHS et LORRIES pour charretiers et contracteurs.

Vous ferez une économie dans le prix, vous aurez l'avantage du choix, la satisfaction d'avoir ce qui vous conviendra le mieux en plaçant votre ordre avec nous pour le prochain sleigh que vous achèterez.

Nos prix vous intéresseront. Catalogue sur demande.

P. T. Legaré Limitée, 180 RUE AMHERST - MONTREAL

BUREAU CHEF: QUEBEC
AUTRES MAGASINS à: Sherbrooke, Saint-Jean, Saint-Hyacinthe, Rimouski, Chicoutimi, Victoriaville, Saint-Georges, Montmagny.

Les NOUVEAUX DIRECTEURS DU "NATIONAL"

Président Honoraire... Dr J. A. Cousineau
Président... A. L. Caron
Vice-Président... J. G. Duquette
Secrétaire... R. Dumouchel
Trésorier... J. N. O. Ledoux
Directeurs... Léo Dandurand, L. Provost, T. Girard, J. Cardinal

Dr J. A. Cousineau, Président Honoraire, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

A. L. Caron, Président, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

J. G. Duquette, Vice-Président, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

R. Dumouchel, Secrétaire, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

J. N. O. Ledoux, Trésorier, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

Léo Dandurand, Directeur, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

L. Provost, Directeur, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

T. Girard, Directeur, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

J. Cardinal, Directeur, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

Dr J. A. Cousineau, Président Honoraire, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

A. L. Caron, Président, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

J. G. Duquette, Vice-Président, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

R. Dumouchel, Secrétaire, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

J. N. O. Ledoux, Trésorier, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

Léo Dandurand, Directeur, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

L. Provost, Directeur, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

T. Girard, Directeur, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

J. Cardinal, Directeur, a été élu à l'unanimité par les membres de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationales.

His Majesty's Theatre

Séances pour la semaine prochaine maintenant en vente: National Opera Co. of Canada — Max Baeroff, Directeur-Gérant. LUNDI, et SAM. à 7:15: "The Gioconda" avec Mmes Rappold, Glessens, Giltzkin. MM. Farino, Scaturro, Teller, Morison, Grand corps de Ballet. Première, Mme Gilmour, Dir. Jachia. SAM. Mmes Cassuto au lieu de Mme Rappold. MARI et JEUDI, à 8:15, "Madame Butterfly" avec Mmes Villani, De Selima, MM. Gaudenzi, Segura-Tallien, Dir. Jachia. VENE. à 8:30, Concert Symphonique, Soliste Kathleen Parlow, Dir. Jachia. MERC. et VEND. à 8:00, "The Blue Bird" avec Mmes Stanley, De Motte, MM. Roselli, Leon, Rudolf, de Ferran, Corps de Ballet, Soli, Mmes Gilmour et Gend. Dir. Savine, SA. à 8:00, Double programme: "Cavalleria Rusticana" avec Mmes Villani, MM. Gaudenzi, Muldoon, Dir. Jachia, et "Il Segreto" de Di Suranna" avec Mme de Philippe, M. de Ferran, Dir. Spireaux. Prix pour opéra 75c à \$3.00; concerts 25c à \$2.00.

Bureau des billets du bas de la ville: Ed. Archambault, 512 St-Jacques Est. Le piano Steinway employé pour l'occasion est fourni par la maison C. W. Lindsay.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

Horaires du Service Suburbain, Hiver 1913, 15 Octobre

LACHINE. — Du Bureau de Poste, Service de: 10 min. de 5:40 a.m. à 8:00 a.m.

20 min. de 8:00 a.m. à 12:00 midi. 10 min. de 12:00 midi à 4:00 p.m.

20 min. de 4:00 p.m. à 12:00 midi. 10 min. de 12:00 midi à 4:00 p.m.

DE LACHINE — Service de: 10 min. de 5:40 a.m. à 8:00 a.m.

20 min. de 8:00 a.m. à 12:00 midi. 10 min. de 12:00 midi à 4:00 p.m.

20 min. de 4:00 p.m. à 12:00 midi. 10 min. de 12:00 midi à 4:00 p.m.

SAULT-AUX-RECOLTES — ST. VINCENT-DE-PAILL. — De Saint-Denis à Saint-Vincent — Service de: 20 min. de 5:40 a.m. à 8:00 a.m.

15 min. de 8:00 a.m. à 12:00 midi. 10 min. de 12:00 midi à 4:00 p.m.

15 min. de 4:00 p.m. à 8:00 p.m. 20 min. de 8:00 p.m. à 11:00 p.m.

Tramways pour St-Vincent 11:30 p.m. Tramway pour Henderson seulement 12:00 minuit.

Tramway pour St-Vincent — 12:40 minuit DE ST-VINCENT A ST-DENIS — Service de: 10 min. de 5:40 a.m. à 8:00 a.m.

15 min. de 8:00 a.m. à 12:00 midi. 10 min. de 12:00 midi à 4:00 p.m.

15 min. de 4:00 p.m. à 8:00 p.m. 20 min. de 8:00 p.m. à 11:00 p.m.

Tramways pour St-Vincent — 12:40 minuit DE ST-VINCENT A ST-DENIS — Service de: 10 min. de 5:40 a.m. à 8:00 a.m.

15 min. de 8:00 a.m. à 12:00 midi. 10 min. de 12:00 midi à 4:00 p.m.

15 min. de 4:00 p.m. à 8:00 p.m. 20 min. de 8:00 p.m. à 11:00 p.m.

Abonnez-vous au "BULLETIN DE LA FERME" 25c par année — 1230 St-Vallier Québec

"A BOUT PORTANT" de Nap. Teller

Le vol. franco... 27cts

LA PROHIBITION A YAMASKA

PROCES RETENTISSANT. — LA COUR SE PRONONCE.

La Cour Supérieure du district de Richelieu, présidée par l'honorable juge Bruneau, vient de rendre jugement dans l'action en annulation prise par les hôteliers Dubois et autres contre le règlement prohibant l'octroi de licences d'auvergnes et la vente des liqueurs enivrantes adoptée par le Conseil du comté d'Yamaska à sa séance du 11 décembre 1912.

Les hôteliers du comté, représentés par MM. Gardin & Allard, leurs avocats, demandaient l'annulation de ce règlement, et, une injonction défendant sa mise en opération, fondant leur contestation sur vingt-et-un moyens de nullité, dont les plus importants étaient :

1. — Que le Conseil de Comté ne pouvait pas mettre ce règlement en force sans le soumettre à l'approbation des électeurs municipaux ;

2. — Que ce règlement contenait des dispositions contraires à la Loi de Tempérance de la province ;

3. — Que son adoption avait été obtenue en trompant les membres du Conseil ;

4. — Que certaines manœuvres avaient été employées pour écarter du Conseil les membres défavorables à son adoption ;

5. — Qu'il avait été adopté d'une manière hâtive, privant les intéressés de l'occasion de faire valoir leurs objections devant le Conseil ;

6. — Que le Conseil ne pouvait adopter pareil règlement sans en donner avis préalable ;

7. — Que les formalités essentielles et impératives de la loi de tempérance de la Province n'avaient pas été observées et qu'il y avait eu violation de la loi de la province, adoption, publication, affichage du dit Règlement ;

8. — Qu'en mettant le dit Règlement en force et en lui donnant effet, la Corporation défenderesse et ses officiers avaient commis un acte illégal et un abus de pouvoir causant aux demandeurs une injustice grave et un préjudice sérieux.

La majorité du Conseil de Comté ayant refusé de contester cette action, ne voulant pas assumer la responsabilité des frais, la Corporation du Village de Saint-Michel d'Yamaska, l'une des dix-huit municipalités du Comté, mises-en-cause, entreprit cette contestation, dont elle chargea Mire J. B. Brousseau, C.R., avocat de Sorel.

Après une longue procédure, compliquée de nombreux incidents, la Cour, par son jugement final, prononcé à l'ouverture du terme de novembre, constatant que les demandeurs n'avaient pas prouvé leurs allégués, a donné gain de cause à la défenderesse, sur tous les points de litige, déclarant le Règlement du Conseil de comté parfaitement légal, régulier et valide, le maintenant à toutes fins que de droit, déboutant la demande en annulation des Demandeurs comme mal fondée en fait et en droit, et cassant l'injonction interlocutoire accordée "ex parte" au début du procès.

RIEN DE NOUVEAU

LA COUR D'ENQUETE CONTINUE A INTERROGER LES TMOINS SUR LES ACHATS DE TERRAIN FAITS PAR LA VILLE.

Le tribunal présidé par M. le juge Fortin a continué l'enquête sur l'achat des propriétés destinées à une caserne de pompiers dans le Grand Boulevard, Notre-Dame de Grâce.

C'est encore M. J. P. Grace qui a été entendu sur ce terrain. Il a déclaré avoir obtenu une option à 50 sous le pied du propriétaire M. Perry et il a vendu à 75 sous. Il a vu le chef Tremblay à qui il a demandé si la ville allait construire une caserne dans Notre-Dame de Grâce et si la caserne serait bien dans le district du patinoir. Le chef ne lui a pas dit l'endroit exact où se trouvait la caserne qui devait être construite à peu près dans le district. Il n'a rien offert ni promis au chef Tremblay.

M. Arthur E. Brunet a corroboré hier le témoignage de son frère, ceux de MM. Jos. Bourgeois et E. Roy, touchant le terrain de la caserne de la Longue-Pointe.

NOMINATION

Québec, 13. — M. Charles Meredith a été nommé comptable de la branche de ventes, section ouest du département des terres pour succéder à M. Henry Thompson, démissionnaire.

Les Engrais Chimiques "International" ont obtenu "LA MEDAILLE D'OR" à l'Exposition Provinciale 1913.

Cultivateurs : Pour des résultats certains et satisfaisants, employez les Engrais Chimiques "INTERNATIONAL" appropriés pour les différentes cultures et les différents sols, avec eux jamais d'insuccès.

Pour plus de renseignements s'adresser : FERTILISANTS INTERNATIONAL 48 RUE SAINT-PAUL, QUEBEC

FERDINAND N'ABDIQUE PAS

Démenti catégorique de la retraite possible ou probable du roi de Bulgarie. — Autre fausseté absurde.

(Service de la Presse Associée) New-York, 12. — Le "Herald" publie aujourd'hui le cablogramme suivant daté de Vienne : "Fort de certaines informations que j'ai pu saisir aux meilleures sources, je suis autorisé à démentir catégoriquement les rapports publiés à Londres, à Rome et à Paris relativement à l'abdication possible ou probable du roi Ferdinand dans le cas où il lui serait impossible d'obtenir la révision du traité de Bucharest qui mit fin à la seconde guerre dans les Balkans."

"Celui qui m'a renseigné est en relation constante avec Sofia. Il voit tous les jours le roi Ferdinand lorsque celui-ci vient à Vienne. Il m'a dit : 'Ferdinand n'a pas et n'a jamais eu la moindre idée d'abdiquer en faveur de son fils, le prince héritier Boris.'"

"Quant à l'histoire que le roi n'aurait jamais aller à Sofia, elle est inventée de toutes pièces. Le roi est à Sofia plus populaire que jamais. Son peuple admire ses hautes qualités d'homme d'Etat, et il est nécessaire en cette période de difficultés que la Bulgarie traverse."

"Les Bulgares appartiennent à la doctrine orthodoxe mais ils sont tolérants pour toutes les religions. Par conséquent, dire que le roi n'a pas admis parce qu'il est catholique-romain est une assertion dénuée de fondement."

"Dire qu'on a placé des affiches 'A Louer' sur les murs extérieurs du palais de Sofia est une fausseté aussi absurde que la rumeur."

"Si je disais que les Bulgares sont satisfaits du traité de Bucharest, je mentirais. Si j'ajoutais qu'ils sont mécontents, le terme ne serait pas suffisamment fort. Le traité est un acte honteux des alliés envers la nation qui a supporté le choc de la guerre et a défilé la principale armée turque."

"La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

La Roumanie s'est conduite comme un assassin qui frappe dans le dos. La révision du traité n'est pas un assassinat, mais une fausseté. La Roumanie considère comme une question de politique active parce que les puissances n'y attachent aucun intérêt. Tel est le véritable état de choses."

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

NOUVEAU SYSTEME DE GOUVERNEMENT POUR LES MUNICIPALITES APPROUVE PAR LA "NATIONAL MUNICIPAL LEAGUE", EN SON ASSEMBLEE ANNUELLE.

Toronto, 13. — Un système d'administration municipale appelé "City Manager Plan", a été expliqué et cordialement approuvé aujourd'hui, devant la dix-neuvième assemblée annuelle de la Ligue municipale nationale, par un comité spécial nommé, il y a deux ans et demi, à la réunion de Richmond, pour étudier le problème du gouvernement par commission et ses développements.

A l'heure actuelle, le gouvernement, par commission, régit plus de 7,000, 000 de personnes, habitant 300 villes. Les partisans du projet se divisent sur la question de savoir si les commissaires devraient être élus par un poste spécifique, comme à Lynn, Mass., ou d'après une liste générale (general ticket), avec pouvoir de se partager les divers services après l'élection, comme à Galveston et Des Moines.

La majorité du comité, cependant, a déclaré dans son rapport que ni l'une ni l'autre solution n'était aussi satisfaisante que celle offerte par l'élection d'une commission purement représentative et législative, permettant aux membres de ne consacrer qu'une partie de leur temps à l'administration municipale, de ne recevoir qu'un salaire nominal ou nul et de laisser la plus grande part du travail de l'exécutif à un gérant engagé par la commission et occupant ses fonctions durant son bon plaisir. Ce gérant nommé et dirige les autres employés municipaux conformément aux règlements du service civil.

Le premier projet de loi municipale fut élaboré dans une charte préparée pour la ville de Lockport, N. Y., en 1911.

La proposition, cependant, ne put obtenir l'agrément de la législature. Le projet fut adopté pour la première fois par la législature de la Caroline du Sud pour la ville de Smither et fut mis en vigueur le premier jour de l'année courante. Depuis lors, il a été adopté à Hickory et Morgantown, Caroline du Nord; à Phoenix, Arizona, et à Morris, Minnesota.

Les avantages de ce plan ont été indiqués dans les termes suivants par le comité :

"Il crée un établissement administratif unique au lieu des cinq établissements administratifs distincts que l'on voit dans la charte de Des Moines. Cette unité administrative engendre l'harmonie entre les services municipaux, puisque tous sont soumis à un chef commun."

"Le système de gestion municipale permet d'établir une expertise administrative au point où elle est la plus précieuse, c'est-à-dire à la tête."

"Elle permet la permanence relative du chef de l'exécutif, attendu que tous les plans comportent l'élection de l'exécutif, les emplois à long terme sont rares."

"Elle permet au chef de l'exécutif d'émigrer de ville en ville et le gérant d'exécutif n'est pas nécessairement un résident de la ville à l'époque de sa nomination; ainsi un homme d'expérience peut obtenir un salaire plus élevé à un poste semblable dans une autre ville."

"En favorisant l'unité dans l'administration, elle rend impossible le pouvoir d'un seul, comme dans l'ancien système du maire et d'un conseil. Le gérant n'a aucune indépendance et la ville ne peut souffrir de ses caprices personnels ou de ses préjugés, puisqu'il est sujet à un contrôle immédiat, ou même au renvoi de la commission."

"Il met fin à toute tentative de choisir les administrateurs par voie de défection populaire; et ceci est désirable, parce qu'ainsi la responsabilité se trouve clairement fixée et qu'on évite la confusion entre la responsabilité individuelle de chaque commissaire et celle de toute la commission."

"Il s'adapte mieux aux grandes villes que le système de petites villes en substituant un seul gérant bien payé à trois ou cinq commissaires grassement rémunérés, pour faire le même travail; c'est une source d'économies."

"Il crée des positions pour des positions-celles de membres de la commission — pour des citoyens éminents, puisque ces derniers peuvent y être d'une grande utilité sans interrompre leurs carrières particulières."

Le comité du gouvernement par commission, qui a fait ce rapport, se compose de Richard S. Childs, secrétaire de la National Short Ballot Association, président, du professeur Charles A. Beard, de l'Université Columbia; du professeur William Bennett Munro, de l'Université Harvard; de Clinton Rogers, de Philadelphie; du Dr Ernest S. Bradford, de Washington, D. C., auteur de "Commission Government in American Cities".

MOULAI HAFID

Tanger, 13. — L'ex-sultan Moulay Hafid s'est échappé des Arabes qui l'avaient fait prisonnier hier. Il est sain et sauf à la Mecque.

INCENDIE A OUTREMONT.

Des dommages au montant de \$1,000, soit le bilan d'un feu découvert, à 7 heures, hier matin, dans une maison neuve, au No 467 avenue Stewart, propriété de M. N. Giroux.

La brigade d'Outremont, sous les ordres du chef Dumbart, parvint à maîtriser l'incendie et le constable-pompier Drapeau se blessa grièvement à la main droite en voulant pénétrer par un châtis.

VOL D'UNE BICYCLETTE.

Les détectives Forget et Beauchemin ont arrêté, hier après-midi, un jeune homme, Émile Côté, accusé d'avoir volé une bicyclette. Les détectives ont trouvé l'objet dans la chambre de l'accusé, rue Demontigny.

PINCE!

Un nommé Fred. Lespérance, âgé de 17 ans et domicilié rue Craig Est,

Tremplant le bout des doigts dans le bémolier il les lui tendit et la main d'Yvonne, un peu tremblante, effleura la sienne.

... Dans le chœur, le vieil abbé, sa messe terminée, éteignait lui-même les cierges...

Yvonne était devenue affreusement pâle; reculant d'un pas, elle s'appuya contre le porche; en le voyant là, elle avait compris...

— C'est aujourd'hui que vous volez?

— Sa voix était si changée, ses yeux reflétaient tant d'angoisse qu'il n'osa pas répondre tout de suite; enfin, inclinant la tête en un geste affirmatif, il dit seulement:

— Vous direz une petite prière pour moi?

Une joie exquise monta en lui, troublant délicieusement cette paix sereine qui inondait son âme un instant plus tôt; pouvait-il se méprendre à cet émoi qui lui livrait le secret d'Yvonne? elle l'aimait, il n'avait plus à en douter.

Il ne pouvait la laisser si malheureuse, quand lui voguait en plein ciel, il voulait la rassurer et souriant, lui dit:

Vente de Couvertures, Douillettes et Flanellettes

OCCASIONS EXTRAORDINAIRES

Marchandises de Haute Qualité

UNE VALEUR INCOMPARABLE. — Couvertures de laine blanche, dimension pour lit double, pure laine écossaise, avec bordure rose ou bleue, qualité pesante, chaudes et durables. Valeur \$5.00, pour... **\$3.89**

COUVERTURES DE LIT "AVON" — 25 paires de couvertures de laine blanche, dimension pour lit double, finies avec bordure bleue, pesant de 5 livres. Valeur de \$5.00. Prix de... **\$3.95**

COUVERTURES DE LIT "ARDATH" — 35 paires de couvertures de laine blanche, dimension pour lit double, qualité souple, avec bordure bleue. Pesant 5 1/2 livres. Régulier \$6.25. Prix de vente... **\$5.25**

COUVERTURES DE LIT "LEAKS-VILLE" — En laine écossaise tout laine, grande dimension pour lit double, pesant de 6 livres, avec bordure bleue. Valeur régulière de \$7.50. **\$5.75**

COUVERTURE DE LIT "SAXONY" — Ce sont les meilleures couvertures sur le marché pour \$6.75. Pure laine, très grande dimension pour lit double, avec bordure rose ou bleue. Valeur de \$8.00 la paire. Notre "leader" à... **\$6.75**

COUVERTURES DE LAINE GRISES "CHINOOK", pesant de 5 livres... **\$1.55**

COUVERTURES DE LAINE GRISES "CHINOOK", pesant de 7 livres... **\$2.35**

COUVERTURES DE LAINE GRISES "CHINOOK", pesant de 10 livres... **\$3.00**

COUVERTURES DE FLANELLETTE "DOMINION", grandeur 11-14, très beau fini, avec bordure rose ou bleue. Valeur régulière de \$2.25. Spécial, chaque couverture... **69c**

5,000 VERGES DE FLANELLETTE ANGLAISE RAYEE, couleurs pâles et moyennes, fini doux, aussi en large et bleu pâle uni, grande largeur. Valeur régulière de 12 1/2c. Spécial, la verge... **7 1/2c**

3,000 VERGES DE FLANELLETTE ANGLAISE, qualité très pesante, largeur de 30 pouces, fini très linceux, spéciale pour sous-vêtements pour dames. Valeur régulière de 18c. Spécial, la verge... **10 1/2c**

PEIGNES ET BARRETTES

Un lot de peignés et barrettes, unis ou fantaisie, en écaille ou ambre. Valeurs jusqu'à 25c, pour... **5c**

Faits - Montréal

INCENDIE A OUTREMONT.

Des dommages au montant de \$1,000, soit le bilan d'un feu découvert, à 7 heures, hier matin, dans une maison neuve, au No 467 avenue Stewart, propriété de M. N. Giroux.

La brigade d'Outremont, sous les ordres du chef Dumbart, parvint à maîtriser l'incendie et le constable-pompier Drapeau se blessa grièvement à la main droite en voulant pénétrer par un châtis.

VOL D'UNE BICYCLETTE.

Les détectives Forget et Beauchemin ont arrêté, hier après-midi, un jeune homme, Émile Côté, accusé d'avoir volé une bicyclette. Les détectives ont trouvé l'objet dans la chambre de l'accusé, rue Demontigny.

PINCE!

Un nommé Fred. Lespérance, âgé de 17 ans et domicilié rue Craig Est,

Tremplant le bout des doigts dans le bémolier il les lui tendit et la main d'Yvonne, un peu tremblante, effleura la sienne.

... Dans le chœur, le vieil abbé, sa messe terminée, éteignait lui-même les cierges...

Yvonne était devenue affreusement pâle; reculant d'un pas, elle s'appuya contre le porche; en le voyant là, elle avait compris...

— C'est aujourd'hui que vous volez?

— Sa voix était si changée, ses yeux reflétaient tant d'angoisse qu'il n'osa pas répondre tout de suite; enfin, inclinant la tête en un geste affirmatif, il dit seulement:

— Vous direz une petite prière pour moi?

Une joie exquise monta en lui, troublant délicieusement cette paix sereine qui inondait son âme un instant plus tôt; pouvait-il se méprendre à cet émoi qui lui livrait le secret d'Yvonne? elle l'aimait, il n'avait plus à en douter.

COUVERTURES DE LIT "CALIFORNIA PRIDE", blanches, valeur extra spéciale, tout laine, pesant de 8 livres, avec belle bordure bleue, beau fini. Valeur de \$9.25. Prix de... **\$7.50**

COUVERTURES GRISES "FOREST" avec bordure fantaisie. Pesant de 5 livres. Valeur régulière de... **\$2.75**

Pesant de 7 lbs. Valeur régulière de \$4.50 pour... **\$3.75**

Pesant de 9 lbs. Valeur régulière de \$6.25 pour... **\$4.75**

Pesant de 10 lbs. Valeur régulière de \$7.50 pour... **\$5.25**

COUVERTURES DE LAINE GRISES "SUPER", dimension pour lit double, qualité supérieure, bordure de couleur, qualité souple.

Pesant de 5 lbs. Prix de... **\$2.25**

Pesant de 7 lbs. Prix de... **\$3.25**

Pesant de 10 lbs. Prix de... **\$4.50**

COUVERTURES DE LAINE "SILVER GREY", très belle qualité, en gris pâle, dimension pour lit double, en deux grandeurs seulement.

Pesant de 7 lbs. Valeur régulière de \$6.50, pour... **\$5.55**

Pesant de 10 lbs. Valeur régulière de \$10.00 pour... **\$7.95**

COUVERTURES DE LIT "PLY-MOUTH", pesant de 7 lbs., en belle laine grise, dimension pour lit double, avec bordure fantaisie. Valeur régulière de \$6.50. Prix de vente, la paire... **\$4.35**

COUVERTURES DE LIT "SPECIAL No. D. DE DUPUIS". — En laine écossaise blanche, très beau fini, avec bordure rose ou bleue. Très grandes. Valeur régulière de \$12.00 la paire. Spécial... **\$8.50**

DOUILLETES REVERSIBLES, en batiste imprimée fantaisie, dessins assortis, dimension pour lit double. Valeur régulière de \$2.25. Prix de... **\$1.69**

DOUILLETES DE COTON, REVERSIBLES, valeur exceptionnellement bonne, dimension pour lit double. Valeur régulière jusqu'à \$3.50. Prix de vente, chaque couverture... **\$1.99**

Valeurs de \$3.50 à \$5.50 pour... **\$2.99**

DOUILLETES OUATEES, couverture en batiste anglaise, couleurs et dessins variés. Dimension pour lit double. Chacune... **\$3.99**

NOTRE DOUILLETTE A \$5.00, incomparable pour le prix. Ne laissez pas le département sans les... **\$5.00**

DOUILLETES "SPECIAL DE DUPUIS", très belle qualité, remplies de laine, très grande dimension, doublure en satiné anglais uni. Valeur régulière de \$10.00. Prix de vente... **\$6.50**

EXTRA, EXTRA, EXTRA SPECIAL. — 150 échantillons de voyageurs en douillettes, grandeur, couleurs et dessins assortis. Valeur régulière de \$2.50 à \$5.00, chacune, pour... **99c**

FLANELLETTE RAYEE

59 pièces de flanelle anglaise rayée, dessins assortis, bonne grande largeur, grand choix de couleurs. Tant qu'il y en aura, lundi, la verge... **5 1/2c**

FOULARDS

Ligne extra spéciale de foulards, en coton mercerisé, en blanc uni seulement. Prix spécial... **49c**

Dupuis Frères
LE MAGASIN DU PEUPLE

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Heurt et Harrison, 35 rue Notre-Dame
Est.
R. de Meis, gérant.

Aujourd'hui maximum... 48
Minimum... 35
Même date l'an dernier... 40
Aujourd'hui minimum... 35
Même date l'an dernier... 35

BAROMETRE

8 h. matin, 29.90 ; 11 h. matin,
29.88 ; midi, 29.86.

DEMAIN

Nuageux et pluvieux.

(Service de la Presse Associée)

Toronto, 13. — La pression atmosphérique est comparativement basse dans la région des Grands Lacs. Ailleurs elle est élevée. Il pleut dans l'Ontario et il neige à Winnipeg.

Lacs et Baie Georgienne, Ottawa et Hull, Saint-Laurent, Saint-John et deux, demain, nuageux et plus frais.

Golfes et Provinces Maritimes : Nuageux et vent de vent.

Supérieur : Averses, vent et plus froid aujourd'hui et demain.

VENDEUR, 11 NOVEMBRE

S. Joseph, évêque et martyr.
Lever du soleil : 6 h. 57.
Coucher du soleil : 4 h. 31.
Lever de la lune : 4 h. 30.
Coucher de la lune : 7 h. 35.

Du 10 au 15 : très froid.

PAS ETONNANT

— Je me suis souvent plaint du Quotidien, de Lévis, nous confie un lecteur de notre confrère lévisien; mais je n'empêche de retirer tout ce que j'ai dit. Je viens d'être une nouvelle intéressante et bien faite.

— Ah! A quel sujet, donc?

— A propos d'un tableau attribué à Léonard de Vinci, la Bergère.

— Pas étonnant, alors, c'est pris dans le Nationaliste!

EXPOSITION D'ART

La Royal Canadian Academy of Arts ouvrira sa trente-cinquième exposition annuelle, dans la Galerie des Arts, 697, rue Sherbrooke, le jeudi soir 20 novembre à 8 h. 30.

LA BENEDICTION DE DOM PACOME GABOURY

ELLE A EU LIEU CE MATIN, DANS L'EGLISE ABBAITIALE DE NOTRE-DAME DU LAC, A OKA. ET A ETE PRESIEE PAR Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL.

Ce matin, à Oka, à l'abbaye de Notre-Dame du Lac, à Oka, la bénédiction solennelle de Dom Pacome Gaboury, second Abbé du lieu. La cérémonie a été présidée par Mgr l'archevêque de Montréal, assisté du T. R. P. Dom Jean Marie, Abbé de Bellefontaine, et du T. R. P. Dom Edmond, Abbé de Gethsemani. Mgr l'archevêque de Valleyfield, a fait le sermon; il l'avait fait également à la bénédiction solennelle de Dom Antoine, de mémoire vénérée.

Un grand nombre d'amis du nouveau prêtre cistercien se sont rendus à Notre-Dame du Lac pour la fête, parmi lesquels plusieurs évêques et plusieurs membres de la famille Gaboury.

Demain, nous donnerons un compte rendu exact de cette belle fête.

LES NOUVELLES REGLES DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

LE PROJET DE REDACTION EST DEPOSE SUR LE BUREAU, A L'ASSEMBLEE.

Québec, 13. — Le greffier de l'Assemblée législative, M. L. P. Geoffrin, vient de déposer sur le bureau le projet de règlement de l'Assemblée qu'il avait été chargé de rédiger, à la dernière session.

Examiné à la hâte, ce projet paraît rédigé en bon français, avec les expressions parlementaires empruntées autant que possible aux auteurs de droit parlementaire de France, de Suisse et de Belgique. Il fait contraste avec les règles jusqu'ici en usage. Le comité chargé de l'étudier et de faire rapport, ainsi que de l'amender, s'il y a lieu, le fera prochainement. Il est à souhaiter qu'il ne modifie que pour l'améliorer le texte soumis par le greffier, et que la langue parlementaire, à Québec, s'épure quelque peu. Les nouvelles règles devront y contribuer.

A TERRENEUVE

Saint-John-Terre-Neuve, 13. — Les derniers rapports des élections donnent à Morris une majorité de 36. Cela donne au gouvernement une majorité de six sièges sur trente-six.

CAMPAGNE CANADOPHOB

Londres, 13. — Le "Lokal-Anzeiger", un journal de Berlin, continue ses attaques contre le Canada. Dans son dernier article, il traite des conditions des villes, du prix élevé des vivres et des loyers, et dit que dans la Province de Québec il y a plus de mortalités causées par la peste que partout ailleurs dans le monde. Il ajoutait qu'il meurt 154 personnes par mille.

L'article déclare également que le nombre des filles de vie à Montréal excède celui de New-York.

Le fait que cette série d'articles coïncide avec les embarras du Pacifique Canadien en Autriche signifie que certains journaux allemands entendent mener une campagne organisée contre l'immigration au Canada.

LE FILS DU TSAR SE MEURT

(Service de la Presse Associée)

New-York, 13. — Le "New-York American" publie le calographe suivant de Vienne: Le Czarévitch, fils unique du Tsar, et héritier du trône de Russie, n'en a pas pour six mois à vivre.

Telle est l'opinion des médecins les plus distingués d'ici qu'on a appelé en consultation auprès de l'enfant, actuellement âgé de dix ans. Ils disent que le prince héritier souffre de la tuberculose des os et qu'il est incurable.

UN TRISTE ACCIDENT

UN BAC OCCUPE PAR UNE QUINZAINE D'OUVRIERS DE LA M. L. H. & P. CHAVIRE, HIER SOIR, DANS LE CANAL LACHINE ET SEPT HOMMES SE NOIENT.

CADAVRES REPECHES.

Un épouvantable accident s'est produit hier soir à la Côte Saint-Paul. Un groupe d'ouvriers employés à la construction d'une usine hydraulique de la Montreal Light, Heat & Power, ont été précipités dans le canal, au moment où ils revenaient de leur travail. Il est certain qu'au moins sept d'entre eux ont perdu la vie.

C'était l'habitude des hommes qui travaillaient à cette construction de traverser le canal près de l'endroit où se trouve un bac, pour s'éviter un trajet de trois milles sur la berge avant d'atteindre le pont de la Côte Saint-Paul, où passe le tramway.

Hier soir, ils firent comme d'habitude; on en était à la première traversée et une quinzaine de travailleurs étaient sur le bac, lorsque rendus au milieu du canal, un remorqueur de la Compagnie Sincennes - McNaughton passa en agitant l'eau terriblement. Mal équilibré, sans doute, le bac chavira, précipitant ses occupants, dans l'eau profonde de 30 pieds.

Des cris de terreur retentirent: loquement vêtus, ces hommes avaient leurs mouvements paralysés. Les plus vigoureux après des efforts surhumains, réussirent à regagner la berge, aidés la plupart par des mains amies qui leur allongèrent tout ce qu'elles pouvaient trouver à leur portée.

Malheureusement, il y eut sept victimes, dit-on, quoique nous n'ayons pu obtenir que les noms de six.

De ces sept victimes, deux furent repêchées sur le moment. Ce sont: William Léveillé et Leslie Mesquito. Ces deux corps ont été transportés à la morgue. Sur Léveillé on a trouvé un livret de l'Union des Charpentiers No 34 et une médaille de travail No 208, initiales J. Q. & Co.

Sur Leslie Mesquito, un nègre, on a trouvé un livret de l'Union des Charpentiers No 1244.

Une lettre à lui adressée porte comme adresse 147 Lussignan et un billet de travail No 33 signé D. G. Loomis & Sons. Quant aux autres noms nous ne pouvons les livrer que sous toute réserve: ce sont Mike Rush, dont le frère fut sauvé, Costen Panchuky, Lion Humanuck et Anofri Olaf; le septième manque.

De nombreux camarades des disparus ont longtemps fait des recherches mais aucun corps n'a été retrouvé.

Ce terrible accident a plongé dans la terreur plusieurs centaines d'ouvriers qui travaillent aux chantiers de la M. L. H. & P. Co.

LA METHODE GOTHENBURG

Elle serait appliquée par toute la province en vertu du nouveau projet de loi des licences.

Québec, 13. — On affirme de bonne source, que le gouvernement établira dans la province le système de Gothenburg, appliqué en Suède, où il a obtenu de bons résultats.

On croit que la province sera divisée en deux zones, dont chacune sera sous la juridiction d'une commission, dont les pouvoirs seront à peu près semblables à ceux de la Cour de Révision. Des médecins seront attachés à l'institution, dont le devoir sera d'analyser les liqueurs pour faire disparaître la contrefaçon.

Un grand dépôt central ou chambre des compensations sera en outre établi sous le contrôle de la commission, où toutes les liqueurs devront passer avant d'être distribuées aux commerçants.

Un surintendant chargé de la direction de l'entrepôt percevra un droit sur les ventes, et ce régime de perception sera probablement établi pour toute la province. Il y aura aussi des succursales du dépôt pour la distribution des liqueurs dans toute la province.

On se rappelle que le discours du trône contenait une mention au sujet de l'inspection des hôtels. On rapporte que ce travail sera exécuté sous le contrôle de la commission des licences, qui recevra les plaintes, non seulement au sujet des boissons, mais aussi sur les désordres, les déficiences du service, etc.

Il est question de réduire d'une centaine les licences dans la ville de Québec, cette année. Il y aura aussi une réduction à Montréal.

CONTRE L'ANNEXION

L'échevin Judge, de Montréal, va conseiller aux contribuables de Verdun de ne pas se laisser englober par la métropole.

La Ligue des Citoyens de Verdun a décidé, hier soir, de faire une campagne contre le projet d'annexion de cette ville à Montréal, qu'un groupe de contribuables voudrait demander à la législature.

L'échevin Judge, de Montréal, a été l'un des orateurs qui ont appuyé le projet de campagne antianneuvioniste. M. Judge a déclaré que le quartier Saint-Paul ne se serait pas laissé annexer en 1910 s'il avait su qu'il n'aurait pas les améliorations qu'il demandait. Il a critiqué le bureau des commissaires et a accusé l'échevin Emard de chercher à promouvoir ses intérêts personnels en poussant à l'annexion.

M. Judge a déclaré que le quartier Saint-Paul ne se serait pas laissé annexer en 1910 s'il avait su qu'il n'aurait pas les améliorations qu'il demandait. Il a critiqué le bureau des commissaires et a accusé l'échevin Emard de chercher à promouvoir ses intérêts personnels en poussant à l'annexion.

M. Judge a déclaré que le quartier Saint-Paul ne se serait pas laissé annexer en 1910 s'il avait su qu'il n'aurait pas les améliorations qu'il demandait. Il a critiqué le bureau des commissaires et a accusé l'échevin Emard de chercher à promouvoir ses intérêts personnels en poussant à l'annexion.

LA CASERNE DE LA RUE DRUMMOND

Le chef Tremblay a fait rapport aux commissaires que la nouvelle caserne No 25, située rue Drummond sera prête au commencement du printemps et qu'il est temps de demander des soumissions pour les appareils. Il faudra dépenser environ \$28,000 des \$33,630 qui restent du crédit de \$33,630.

La caserne aura une pompe automatique, de 1,200 gallons, un fourgon à boyaux et un fourgon à échelles.

Le bureau municipal des ventes et achats devra annoncer la vente des résidus de terrain de la rue Cartier.

CAMPBELL S'ERA PENDU

LE NEGRE EST TROUVE COUPE-BLE DU MEURTRE DE MUIR.— L'EXECUTION EST FIXEE AU 31 DECEMBRE.

LE CONDAMNE IMPASSIBLE.

Les jurés après un quart d'heure de délibération ont rendu un verdict de meurtre au premier degré, contre le nègre Campbell, qui a assassiné Muir, à Montréal-Ouest au mois d'août dernier.

Puis, au milieu d'un silence de mort, planant sur toute la salle littéralement remplie, la cour prononce la sentence suivante:

"Vous, William Campbell, trouvé coupable du meurtre de George Muir, conformément à la loi, êtes condamné à mort. Vous serez conduit le 31 décembre prochain au lieu des exécutions ordinaires pour y être la pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive." Que Dieu ait pitié de votre âme.

Le nègre ne broncha pas.

Le juge Cross a fait un exposé détaillé des faits se rapportant à l'affaire Campbell, lorsqu'il a adressé la parole en français et en anglais au fait jury.

Faisant un retour sur le passé, il a rapporté les circonstances dans lesquelles s'est faite la découverte du cadavre de Muir, près de la station, sur le chemin de Lachine; la vue d'un homme de couleur dans les environs le lendemain du meurtre; la question des billets de voyage et cette autre non moins importante du canotier. Il a de plus fait allusion aux déclarations de l'accusé, du témoin Hibbard, lors de leur querelle, au numéro 35 de la rue Clark, au lendemain après-midi de la découverte de cadavre; ainsi qu'à cette autre prétendue déclaration qu'il avait promise de lui faire mais que les circonstances ont empêchées.

Quant au motif qui aurait pu porter l'accusé à accomplir l'acte criminel dont on l'accuse, le tribunal fait remarquer qu'il venait de sortir de prison et que l'expatriation qu'il avait l'abandon de Lilly Hibbard et l'absence de Muir l'avait porté à s'indigner, auprès de M. A. Laban, où avaient chahuté ces derniers, si la femme en question avait vécu avec la victime lors de sa détention.

Les jurés se relèveront alors pour rappeler le verdict précité.

DESASTRE MARITIME

(Service de la Presse Associée)

Port Huron, Michigan, 13. — On rapporte que le steamer "John A. McGean", de Cleveland, l'un des plus grands qui fassent le service des Grands Lacs, a péri pendant la tempête de dimanche dernier.

Le "McGean" a passé il y a 2 heures 10, dimanche matin et depuis on ne l'a pas revu. On a repêché les cadavres de deux hommes qui étaient à bord du steamer.

Cleveland, 13. — Les hauts fonctionnaires de la compagnie Hetchion Steamship, propriétaire du steamer "McGean", confirment la nouvelle de la perte totale du navire. On croit que le capitaine C. R. Ney et ses 28 hommes d'équipage se sont noyés. La compagnie a reçu une dépêche de Goderich, Ontario, disant que trois cadavres avaient été trouvés sur la grève.

GROSSE POURSUITE EN COUR DE L'ECHIQUEUR

LE GOUVERNEMENT FEDERAL LE POURSUIVI PAR M. J. A. LEFEBVRE POUR LA SOMME DE \$813,000.

Un procès intéressant sera plaidé probablement en Cour de l'Échiquier, dans le district de Québec, M. J. A. Lefebvre, député fédéral, contre le "Revue Franco-Américaine", clame du gouvernement par le ministre des finances, M. Marsan et David, 813,000 dollars. Voici succinctement exposés les faits de cette cause importante.

En décembre 1912, le gouvernement fédéral s'est emparé, sans expiation, de 600,000 pieds de terrain pour la construction d'une digue sur la Rivière Saint-Charles. Antérieurement à cette date, Alexandra Gauvreau, en qualité d'agent de la succession Fardis, avait donné une option sur ce terrain à Alva Taschebe et à A. Alphonse Lefebvre.

Cette option fut régulièrement enregistrée, à l'époque de son émission. Au mois de mars 1913, par l'entremise de MM. Bédard, Chaloup, Lavergne et Prévoist, les nommés L. P. Sirols, notaire de Québec, Gabrielle Gauvreau, C. A. Gauvreau, dominical, le Frère Francis d'Orléans, M. Desbrières de Québec, J. J. E. Gauvreau, commis de Québec, prirent une pétition en droit réclamant au gouvernement \$600,000 à titre de co-propriétaires.

Le requérant Lefebvre, qui n'a pas droit d'intervention dans une cause contre le gouvernement, prend une autre pétition en droit réclamant \$813,000, sauf à se conformer aux termes de son option.

Lefebvre a acheté le terrain à 36 sous 1-4 le pied carré et l'option est encore en force. La permission d'y mettre le feu a été accordée par l'administrateur du Canada le 19 octobre 1913.

INCENDIE SUR UN NAVIRE

Ce matin, à 2,55 a.m., les pompiers, sous les ordres du chef de district Mann, étaient appelés à combattre un incendie allumé dans les soutes à charbon du navire norvégien Farmand, chargé d'une cargaison de sucre venant des Antilles. 80 tonnes de charbon avaient pris feu. Après une demi-heure de lutte on parvint à maîtriser l'incendie.

Le capitaine Telleferen est le commandant du navire qui avait accosté au quai de la Pointe aux Moulines.

On attribue la cause du feu à la combustion spontanée.

APPEL AUX TRIBUNAUX

LA COMMISSION DES ECOLES SEPARÉES D'OTTAWA FORCE-RA LE GOUVERNEMENT WHITNEY A LUI REMETTRE SA PART D'OCTROL.

L'ATTITUDE DES COMMISSAIRES DE LANGUE ANGLAISE.

(De notre correspondant)

Ottawa, 13. — La Commission des Ecoles Séparées a tenu hier soir une importante assemblée. L'assemblée a été marquée surtout par l'attitude étonnante de la partie anglophone de la Commission sur la question bilingue. Les commissaires de langue anglaise, à l'exception du Dr Freeland, un ami sincère de la cause, ont cru plus sage d'abandonner les Canadiens-français à leurs propres ressources plutôt que de leur accorder une aide efficace.

Nous n'avons pas dans nos écoles d'inspecteurs protestants, nous n'avons que faire à vos luttes, telle a été pratiquement la réponse de la section anglophone à la motion Genest-Freeland. Il est juste de remarquer cependant que le commissaire Armstrong, un ami sincère des Canadiens-français, n'assista pas à l'assemblée.

La conduite du Dr Freeland n'a surpris personne. Il agit selon ses principes, en homme éclairé qui se place plus haut que les mesquins intérêts particuliers.

Comme résultat pratique de l'assemblée, la commission, par un vote de 9 à 7, a décidé de porter devant les tribunaux les justes réclamations des Canadiens au sujet de l'enseignement bilingue.

Voici le texte de la motion adoptée à ce sujet:

"Proposé par M. Samuel Genest, appuyé par le Dr A. Freeland: Considérant que le gouvernement de la province n'a pas payé à notre commission par ses octrois annuels votés par la Législature pour le soutien des écoles pour l'année scolaire 1912-13; "Que l'autorisation soit donnée à l'hon. L. A. Belcourt de prendre telles procédures qu'il jugera à propos dans le but de recouvrer toute somme d'argent maintenant due à cette commission provenant des octrois de la Législature."

LES LOIS DE CHASSE ET DE PECHE

(De notre correspondant)

Québec, 13. — L'hon. M. Devlin, ministre de la Colonisation des Mines et des Pêcheries, a reçu de la plupart des associations de chasse et de pêche de la province des demandes d'amendements à la loi provinciale de chasse et de pêche.

Le ministre a déclaré que le gouvernement n'apportera aucune modification à la loi au cours de la présente session parce que les suggestions qui lui ont été faites ont été reçues trop tard pour permettre au département d'en préparer.

Des experts seront chargés de s'enquérir des changements nécessaires pour la préparation d'une législation nouvelle qui sera présentée à la prochaine session.

UNE ARMEE DE SANS-TRAVAIL

(Service de la Presse Associée)

Londres, 13. — Deux mille hommes viennent d'être ajoutés à la longue liste de ceux qui sont sans ouvrage comme résultat de la grève de Dualla. Cette grève dure depuis trois mois et les sans-travail sont au nombre de trente mille. Actuellement 100,000 hommes, femmes ou enfants vivent de charité. Le commerce de la ville est paralysé.

NOMINATIONS

(De notre correspondant)

Québec, 13. — Le Lt.-Col. Oscar Evanturel commis de la cour de Circuit a été nommé assistant greffier de cette cour pour succéder à M. Achille Larue, promu au poste de greffier.

M. Louis Alphonse Pouliot jr., avocat, sera probablement nommé assistant greffier de la Cour des Sessions de la Paix en remplacement de M. Métayer qui retourne à la pratique du droit au bureau Choquette, Gailpeult, Saint-Laurent et Laferté.

CHEZ LE CORONER

DEUX VERDICTS DE MEURTRE ET UN D'HOMICIDE.

Deux verdicts de meurtre et un autre d'homicide criminel ont été rendus ce matin, par un jury, à la cour du coroner.

Dans l'enquête sur la mort d'Umberto Caffafra le jury a rendu un verdict de meurtre demandant que le meurtrier probable Luigi Romano soit envoyé devant les tribunaux criminels. Dans cette cause il n'y eut que trois témoins entendus: le Dr McTaggart médecin expert, Francisco Romano et Giovanni Farrese.

Une quinzaine de témoins ont comparu dans l'enquête sur la mort de Giovanni Laluna, tué d'un coup de revolver. Mais personne n'a pu donner le moindre détail sur le meurtrier ni même faire connaître quelques soupçons sur l'un des amis du défunt. En conséquence le jury a rendu un verdict de meurtre, en laissant à la police le soin de rechercher le meurtrier.

La troisième enquête s'est faite sur la mort de Luigi Romano, 51 ans, Willie Ramsay, qui fut broyé à mort par un tramway, hier après-midi; les jurés, moins M. F. X. Brazeau, dissident, demandèrent l'arrestation du garde-moteur, Armand Poissant, le tenant responsable d'un homicide criminel et demandant sa comparution devant les tribunaux.

MAISONS INCENDIEES A SAINTE-GENEVEVE

(De notre correspondant)

Québec, 13. — Le village de Sainte-Genèveve de Gifford a été la nuit dernière le théâtre d'un incendie menaçant. Deux maisons ont été la proie des flammes: l'une appartenant à Mme Parent et l'autre au Club de Hockey Gifford et l'autre, plus spacieuse, à deux étages, appartenant à M. Arthur Bourret, charbonnier, qui remplit de voitures.

Les pertes s'élèveront à \$5,000, compensées partiellement par des assurances.

SUICIDE A BORD DE L'ATHENIA

George Clapperton, un passager de troisième classe à bord de l'"Athenia", s'est jeté en sautant à la mer, trois jours après le départ de Glasgow. Le défunt était de Glasgow, où demeurait ses parents.

HUISSIER ASSAILLI

UN OFFICIER DU PALAIS VEUT FORCER LE DOMICILE DE Mme LALONDE, ET CELLE-CI TIRE SUR LUI UN COUP DE REVOLVER.

MANDAT D'ARRESTATION.

On a émané, ce matin, devant le magistrat, un mandat d'arrestation contre Madame Elard Lalonde, à la demande d'un huissier de la Cour Supérieure. Celui-ci s'est présenté avant hier muni d'une saisie-gagerie en expulsion chez Mme Elard Lalonde, 148 Canning, où il allait instruire au nom du propriétaire de l'immeuble, M. Benjamin Elard. Après les sommations d'urgence, et deux témoins à la porte d'arrière, de laisser pénétrer l'officier de justice, celui-ci se présenta avec ses deux témoins à la porte d'arrière, croyant que les dégâts seraient moins grands s'il pénétrait par cet endroit.

Après de nouvelles sommations et avoir subi, prétend-il, de nouvelles injures de la part de l'accusée, il se décida à enfoncer la porte, mais à peine l'avait-il fait que la femme tira un coup de revolver dont la balle alla à l'effleurer la tempe du recors de Gaudry.

Gaudry s'en fut au poste le plus proche et revint avec les agents. Il fit une perquisition et trouva un revolver du calibre 32, que la femme, dans un état hystérique, refusait de lui donner. De là le mandat d'arrestation.

MEMOIRE COURTE

Un témoin dans l'enquête municipale ne peut pas se rappeler l'emploi des deux seuls chèques qu'il a donnés pour une somme considérable.

Le premier témoin à la séance du tribunal d'enquête, ce matin à 4 h. M. Perry, dont une propriété a été achetée par la Ville. Il a été question sur la destination des chèques qu'il a donnés. Parmi ces chèques, il y en a deux valant ensemble \$930, que M. Perry a signés en deux jours et dont M. Johnson n'est pas parvenu à lui faire dire ce qu'il avait fait de l'argent.

Le témoin a acheté deux terres à Napierville, mais il n'a pas fait de paiements à même cet argent, il ne se rappelle pas en avoir pris pour des dépenses de maison. Comme ces deux chèques sont les seuls considérables en dix-huit mois, M. Johnson a beaucoup insisté pour faire dire à M. Perry quel paiement il avait fait, mais sans y réussir.

M. le juge Fortin trouve étrange que le témoin n'ait pas plus de mémoire d'une chose qui s'est passée à la fin du mois dernier. A moins, dit-il, que vous fussiez des transactions pour un million par année, une somme de \$930 retirée en deux jours ne peut passer inaperçue.

Le juge trouve que les deux chèques portent une écriture différente, ce qui lui semble étrange, mais le témoin déclare que ces deux chèques ont bien été écrits par lui.

Le tribunal donne jusqu'à mardi à M. Perry pour se souvenir.

On appelle ensuite M. Graceau sujet de l'achat des terrains avenue du Bois de Boulogne, à Bordeaux. Il avait acheté ce terrain de M. Gédéon Ménard, l'agent qui lui avait donné l'option à \$4,500.

Pourquoi, demande M. Desaulniers, M. Ménard exigeait-il que l'option ne fût pas enregistrée sous peine de nullité?

— Par mesure de précaution, pour ne pas enregistrer une option donnée sur une autre option.

— Ce qui pourrait amener des complications et des poursuites? demande le juge.

— Oui.

M. Graceau offre la propriété à la ville à \$7,125, soit environ 42 sous le pied.

M. G. Coutlée a donné une option à M. Ménard à 25 sous du pied pour deux lots, pourvu que ce fut pour une caserne des pompiers et police. Il a reçu \$1,875, mais le prix a été majoré dans le contrat à \$2,250. Cette majoration représente la différence entre le prix de 25 sous qu'il a reçu et celui de 30 sous auquel M. Ménard a vendu à M. Grace.

M. Coutlée dit que la propriété a énormément augmenté à Bordeaux depuis sept ans, mais il n'a pas particulièrement augmenté depuis l'annexion.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture)

Vos Moyens sont Restreints dites-vous

Eh bien... inutile de vous creuser la tête à faire des problèmes. Nous avons certainement ce qu'il vous faut, en fait de meubles, tapis, prélatris et garnitures de maison. Notre assortiment convenant à toutes les bourses. Nos importations d'automne devraient vous intéresser.

33 1/2% d'ESCOMPTE MAISON ARCHAMBAULT 33 1/2% d'ESCOMPTE 949 Saint-Denis, coin Rachel

PHARMACIE Aux ETUDIANTS EN MEDECINE et CHIRURGIE DENTAIRE.

Lecours et Lanctot

Nous rappelons que nous avons un assortiment considérable de TROUSSES à dissection, STETHOSCOPIES, ACCESSOIRES pour l'histologie et la bactériologie et d'INSTRUMENTS de CHIRURGIE.

510 ST-CATHERINE EST Côté St-Denis, Montréal. Téléphone: Est 4608-853-2770

Couvertures, Douillettes et Flanellettes

TEL EST 4510 Dupuis Frères Le Magasin du Peuple 447 SAINTE-CATHERINE EST

N'oubliez pas de lire notre annonce en page 7. Vous y trouverez des occasions extraordinaires en fait de Couvertures, Douillettes et Flanellettes.

D. GAGNON & CIE

Magasin à Rayons

Angle ST-LAURENT et DORCHESTER

257 costumes et manteaux, à prix réduits, doivent être vendus d'ici une semaine. C'est vous dire qu'il y a de vrais bargains. SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN BEAU COSTUME, VISITEZ NOTRE DEPARTEMENT. Si vous désirez acheter un beau manteau en drap uni ou de fantaisie, pour l'hiver, visitez notre département. Blouses taillées en lawn, fin toile, collet et poignets durs flanelles, avec broderie, \$1.00, \$1.25, \$1.50. Blouses de soie recouvertes de net blanc ou noir, \$2.50, \$3.50, \$4.50.

N.-G. Valiquette

LIMITEE

Grand Magasin de Meubles

471-477

Ste-Catherine Est

Vallières Vendredi et Samedi

Angle Ste-Catherine et Montcalm

Velveteen de toutes les couleurs à... 24c

Velours corduroy de 27 pouces de largeur, 50c pour... 39c

Edredon anglais pour kimono, valant 25c pour... 14c

Effloie à manteau en cheviote et couverte, valant \$1.25 pour... 99c

Des Agrandissements Récents

nous ont permis d'ajouter à notre assortiment plusieurs échantillons nouveaux. A cette occasion nous offrons un aménagement de trois meubres en acajou solide recouvert de cuir Spanish No. 1, au prix spécial de \$46.00

Leroux Daignault & Brault

TEL EST 6819. 637-39 STE CATHERINE EST, angle Beaudry, MONTREAL

La Compagnie BRODEUR

LIMITEE

533 Ste-Catherine Est 1827 Ste-Catherine Est 327 St-Laurent 86 St-Pierre

SPECIAL

Notre département de gros est intact et nous continuerons les affaires à 86 Saint-Pierre.

Nos 3 magasins de détail sont organisés pour toutes les demandes de notre clientèle.

BROYE SOUS UN TRAMWAY

William Ramage, 5 ans, a été tué par le tramway 1261, du circuit Ste-Catherine, près de la 2ème Avenue à Maisonneuve hier après-midi.

M. G. A. MARSAN

M. G.-A. Marsan, avocat, est chargé de la nouvelle chaire de jurisprudence à l'Ecole Dentaire de l'Université Laval.

M. WALKER PROMU

Le télégraphe nous apporte de Québec une nouvelle qui fera plaisir à tous les amis de M. Simpson Walker, greffier de la Cour de l'Échiquier, qui vient d'être nommé greffier pour la division Montcalm-Ouest.

NOMINATION

(De notre correspondant)

Québec, 13. — M. Elzéar Roy, notaire de Montcalm, a été nommé greffier des journaux français de l'Assemblée législative en remplacement de M. Legendre, devenu greffier des procès verbaux.

DEMENTI DE SIR LOMER

(De notre correspondant)

Québec, 13. — Sir Lomer Gouin a donné ce matin un démenti catégorique à la rumeur de changements ministériels publiés hier soir, par certains journaux. "Il n'y a rien de vrai dans tout cela", a répondu le premier ministre aux journalistes qui l'interrogèrent.

DECES A MONTREAL

GAIGNON — A Montréal, le 13 novembre 1913, à l'âge de 70 ans et 5 mois, est décédé M. Thomas Gagnon, autrefois de Québec.

Les funérailles auront lieu samedi, le 15 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, 35 St-Jacques, à 9 h. 30, pour aller à 45 ans, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré, et de là à l'enterrement à la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECEAS A MONTREAL

BEAULIEU, Gérard, 3 mois, enfant d'Alfred Beaulieu, employé des postes, ave. Montcalm, 27.

BEAULIEU, Roland, 11 mois, enfant de Donat Beaulieu, journaliste, rue Notre-Dame, 695 Est.

BENOIT, Eugène, 1 an, enfant d'Arthur Benoit, menuisier, rue St-André, 2493.

DESCHENES, Arthur, 31 jours, enfant de François Deschenes, journaliste, rue Drouot, 760.

LACHAPPELLE, Yvette, 5 mois, enfant de Henri Lachapelle, garçon de table, rue St-Christophe, 405.

MARSAN, Ulysse, 1 an, enfant d'Arthur Marsan, de Glasgow, qui construisit les deux nouveaux navires. Ils pourront contenir 520 passagers de seconde classe, 1,200 passagers de troisième et approximativement 6,000 tonnes de cargaison.

MYLES, Edward, bourgeois, 85 ans, rue Manufactures, 150.

SOREL, Hector, 2 ans, enfant de Jos. Soirel, journaliste, rue St-Marguerite, 38.

THERIEN, Marcel, bourgeois, 75 ans, rue Lafontaine, 809.

TURPIN